



Guide de l'investissement immobilier Neuf 2021

Sommaire

p.2 **1. Pourquoi investir dans le Neuf ?**

p.7 **2. Les étapes d'achat dans le Neuf**

p.8 Etape 1 : Définir votre projet

p.9 Etape 2 : Financer votre projet

p.11 Etape 3 : Rechercher le logement idéal

p.12 Etape 4 : Acheter votre bien

p.14 Etape 5 : Livraison de votre bien

p.16 **3. Les dispositifs d'investissement**

p.17 Prêt à taux zéro

p.22 Loi Pinel

p.24 Statut LMNP

p.26 Loi Censi-Bouvard

p.27 **4. Top 10 des villes où investir**

p.36 **5. Foire aux questions**

p.40 **Annexes**



1. Pourquoi investir dans le Neuf ?

Bien situé, bien desservi, parfaitement équipé, le logement neuf est un placement idéal qui présente de nombreux avantages. Pas forcément plus cher que l'ancien, il bénéficie de frais financiers réduits et de prêts adaptés. L'investissement immobilier ne se limite pas à une fiscalité avantageuse. C'est certes une belle incitation mais qui ne doit pas être la seule. Il apporte également un confort à toute la famille. Moins énergivore et plus respectueux de l'environnement, il répond aux dernières normes en vigueur. En outre, l'achat sur plan est sécurisé : strictement encadré par la loi, il vous offre toutes les garanties nécessaires.

De la signature du contrat préliminaire à la remise des clés, MaSelectionImmo vous donne toutes les clés pour réussir votre investissement.



Des frais de notaire et une TVA à la baisse

Pour un achat Neuf, les frais de notaire ne représentent que 2 à 3% du prix d'acquisition alors qu'ils atteignent 7 à 8% dans l'Ancien. Si vous achetez en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), il arrive même que le promoteur en fasse cadeau pour une période limitée dans le temps.

Dans l'Ancien, pour un bien acheté 300 000 €, vous devrez payer entre 21 000 et 23 100 € de droits de mutation alors qu'en investissant la même somme dans un logement neuf, vous ne supporterez que 9 000 € de frais dits de notaire, **soit de 12 000 à 14 100 € de moins.**



Une meilleure qualité de vie

Vous arrivez dans un **logement moderne, fonctionnel et clé en main** :

les logements neufs bénéficient de matériaux de constructions au goût du jour (carrelage, faïence, parquet, moquette, sanitaires...), d'équipements modernes (espaces lumineux, balcons, terrasses) ainsi que d'un agencement des volumes optimisé pour profiter de chaque espace contrairement aux constructions anciennes dans lesquelles on trouve nombre de couloirs et de coins qui font perdre des mètres carrés.

Couleurs et matières des revêtements de



vos murs et sols pourront être choisies sur catalogue. Certaines modifications sont en outre possibles, sur étude et payantes : déplacement d'un radiateur, d'une cloison, etc. **De nombreuses options s'offriront à vous au moment de décider des finitions** de votre logement neuf afin de vous permettre de décorer et équiper toutes les pièces comme bon vous semble.

Certains programmes immobiliers permettent d'aller plus loin en matière de personnalisation. Une cloison peut par exemple être ôtée ou ajoutée afin de créer une nouvelle pièce ou d'en agrandir une autre, de gagner en luminosité, de créer des espaces plus ouverts.



De nombreux avantages financiers

Premier achat immobilier ? Vous pouvez profiter du **prêt à taux zéro** sous certaines conditions, qui **peut financer jusqu'à 40 % du prix de votre logement** !

Autre avantage lorsque l'on achète sa résidence principale dans le neuf, l'**exonération pendant 2 ans de la taxe foncière** permet d'alléger son budget à un moment où les dépenses d'installation s'accroissent parfois.

ASTUCE

Vous souhaitez effectuer un investissement locatif ? Le neuf vous permet de bénéficier des avantages fiscaux du dispositif Pinel : une réduction d'impôt sur le revenu allant jusqu'à 63



Pas de travaux et des charges plus faibles

En achetant dans le Neuf, **vous n'aurez aucun travaux à effectuer** : pas de ravalement, de réfection d'ascenseur, ni travaux de toiture ! Vous profiterez de l'avantage d'utiliser des matériaux neufs pendant une dizaine d'années avant de devoir envisager certains travaux. Et surtout **l'immeuble respectera les dernières normes en vigueur qu'elles soient acoustiques, thermiques, environnementales, de sécurité...**





Vous êtes protégé par des garanties

Le promoteur a l'obligation de souscrire une **garantie financière d'achèvement**, assurance qui vous couvrira en cas de défaillance financière de celui-ci pendant la construction.

La **garantie de parfait achèvement** vous protège pendant 1 an contre les désordres et les malfaçons ayant fait l'objet de réserves lors de la livraison ou ceux apparus postérieurement, par exemple un carrelage fendu, une peinture mal réalisée, une prise électrique qui ne fonctionne pas...

La **garantie d'isolation phonique** protège l'acquéreur pendant 1 an à partir de la livraison de tout défaut acoustique du bien.

Le promoteur est également tenu de la **garantie des vices apparents** de construction. Toutefois, en VEFA, l'acquéreur ne pouvant voir le bien

qu'il acquiert lors de la vente, cette garantie court pendant 1 an à compter de la réception des travaux ou de l'entrée dans les lieux de l'acquéreur. Les vices apparents ne doivent pas être confondus avec les défauts de conformités apparents.

Ces derniers sont appréciés par rapport aux engagements contractuels du promoteur. Ainsi, la hauteur anormale des fenêtres constitue un vice de construction apparent; la pose de fenêtres en PVC et non en aluminium relève d'un défaut de conformité apparent.


Pendant 2 ans, la **garantie biennale** qui est à la charge du constructeur, couvre le mauvais fonctionnement des équipements livrés avec le logement, mais dissociables de la construction : fenêtres, sanitaires, portes, radiateurs, volets, etc.

La **garantie décennale** et la **garantie dommage-ouvrage** imposent au constructeur de réparer les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination, par exemple des problèmes d'étanchéité ou de fondations.





2. Les étapes d'achat dans le Neuf



Acheter sur plan, c'est investir dans un logement neuf que vous verrez se construire tout en le finançant progressivement. Une démarche qui présente beaucoup d'atouts à condition de bien en maîtriser les différentes étapes.

Etape 1 : Définir votre projet

Commencez par identifier votre objectif d'investissement puis déterminez le dispositif adapté à votre projet. Cela vous permet ainsi de choisir le bien idéal. Les objectifs diffèrent d'un investisseur à un autre. Les promoteurs immobiliers en ont l'habitude et proposent des solutions d'investissement adaptées à chaque profil.

Réduire ses impôts

Il existe plusieurs dispositifs gouvernementaux de défiscalisation qui permettent de réduire vos impôts en concrétisant votre investissement comme les dispositifs Pinel et Censi-Bouvard

Bénéficier de revenus complémentaires

Avec l'immobilier, les perspectives de rendement sur le long terme sont conséquentes. Vous percevez des revenus mensuels complémentaires tout en vous constituant un patrimoine de qualité. Une belle façon de joindre l'utile à l'agréable.

Préparer sa retraite

Avec l'immobilier, vous prenez le chemin le plus sûr pour bénéficier de revenus complémentaires à la retraite. Vous capitalisez ainsi sur l'avenir en construisant un patrimoine pour vous et vos proches.

Se constituer un patrimoine et protéger sa famille

Acheter dans la pierre est le meilleur moyen de se constituer un patrimoine. En investissant dans l'immobilier neuf, vous préparez l'avenir de vos enfants et de vos proches. Avec la loi Pinel, vous avez même la possibilité de louer votre bien directement à vos parents et vos enfants. Une bonne affaire sur tous les points.

Etape 2 : Financer votre projet

Il n'est pas simple de déterminer soi-même le meilleur mode de financement à choisir lorsque l'on décide d'acheter un bien immobilier neuf. C'est pourquoi avant de vous lancer dans la recherche d'un logement, il faudra d'abord évaluer votre budget et votre capacité de remboursement de crédit immobilier en cas d'emprunt. Le calcul et le nombre de mensualités sont ainsi les premières questions sur lesquelles il est indispensable de se pencher.

Comment définir son budget ?

Commencez par faire le point sur les économies que vous pouvez mobiliser pour financer votre achat : Livret A, épargne bancaire, portefeuille de titres... Comptabilisez, le cas échéant, les sommes bloquées sur votre plan d'épargne entreprise, les donations dont vous pourriez bénéficier, ainsi que le produit de la revente d'un précédent logement.

Plus votre apport personnel est important, plus vous aurez les faveurs de votre banquier !

Si les banques préfèrent les emprunteurs disposant d'un apport d'au moins 10 % du prix d'achat (hors frais de notaire et de garantie), elles sont prêtes à réviser leurs exigences pour de jeunes emprunteurs démarrant dans la vie professionnelle. Pour vous rassurer, vous pourriez éventuellement gonfler votre apport personnel en demandant à des membres de votre famille de vous accorder un prêt familial, soit par acte sous seing privé (les parties rédigent et s'accordent sur le prêt sans l'intervention d'un notaire), soit par un acte notarié (l'acte sera formalisé par un officier ministériel).

En fonction de la durée du prêt et des taux en vigueur au moment de votre investissement, le montant que vous pourrez emprunter variera. Pour vous donner une idée de ce que vous

pouvez emprunter, vous pouvez utiliser notre simulateur de financement : <https://www.maselectionimmo.fr/conseils-immobilier-neuf/financer-mon-projet.html>

ASTUCE

N'hésitez pas dans ce domaine à négocier et à faire jouer la concurrence. Vous avez également la possibilité de faire appel à un courtier spécialisé.



Si vous investissez dans le neuf à des fins locatives, soyez vigilant sur le calcul du montant du loyer que vous allez soumettre à votre locataire. N'oubliez pas d'y inclure toutes les dépenses et les frais annexes (charges, taxe foncière, frais de travaux dans les années à venir, etc.).

Dans ce domaine, il est souvent dit que l'idéal consiste à ce que le montant du loyer perçu se rapproche le plus possible de la mensualité de votre crédit immobilier.

Les prêts immobiliers

En fonction de votre projet et de votre budget, différents types de prêts immobiliers peuvent vous être proposés

■ Le prêt amortissable classique

Dans le cadre d'un prêt immobilier amortissable, l'emprunteur commence à rembourser du capital dès la première mensualité. Le pourcentage d'intérêts prélevés par l'organisme de crédit prêteur s'applique sur le capital non encore remboursé. Le montant des intérêts payés par l'emprunteur diminue donc de mois en mois.

■ Le prêt *in fine* non amortissable

Dans le cadre d'un emprunt immobilier *in fine*, le capital se rembourse à la fin. Les mensualités ne comprennent donc que le paiement des intérêts. L'emprunteur doit nantir – c'est-à-dire donner en garantie – une certaine somme à titre d'apport et, éventuellement, fournir un effort financier mensuel. L'avantage de ce type de prêt immobilier est essentiellement fiscal. Le prêt *in fine* non amortissable s'adresse avant tout aux investisseurs possédant déjà une forte base de revenus locatifs.

■ Le prêt relais

Le crédit relais vous permet de changer de domicile sans attendre d'avoir vendu celui que

vous occupez. Une banque estime le prix de votre bien immobilier, retire le montant de la dette et vous prête une fraction du résultat. Si les méthodes de calcul du prêt relais varient selon les banques, cette solution vous permet de ne pas laisser passer une bonne opportunité. Vous devez cependant mesurer vos chances de vendre votre logement actuel. La plupart des contrats imposent une cession dans les deux ans. Si cette condition n'est pas remplie, les mensualités combinées risquent de peser lourd sur votre budget.

■ Le prêt épargne logement

Les plans et comptes épargne logement permettent à un épargnant suffisamment solvable d'obtenir un crédit immobilier à taux privilégié. Il est possible de souscrire un prêt épargne logement dans une banque, et un crédit immobilier amortissable classique dans une autre. Il est courant qu'un établissement bancaire considère un prêt épargne logement venant d'un autre établissement comme un apport personnel.

■ Le prêt à palier

Les ménages ayant des crédits à la consommation se terminant dans les deux ou trois ans à venir peuvent souscrire un prêt immobilier à palier. Le prêteur ne leur fera amortir la dette immobilière qu'au fur et à mesure de la fin des autres crédits. En pratique, les accédants à la propriété entrent dans leur nouveau logement et ne le remboursent véritablement que quelques années après. La durée moyenne d'occupation d'un bien est de sept ans en France. Si cette mesure leur permet de ne pas dépasser la barre des 33% de taux d'endettement, elle présente un coût supplémentaire. Etant donné que l'amortissement de leur prêt est différé, les acheteurs ne pourront pas revendre à moyen



Etape 3 : Rechercher le logement idéal

Une fois que le moyen de financement est décidé (crédit et assurance décès-invalidité compris), il faut commencer à étudier les offres de ventes de biens immobiliers définies en fonction du budget déterminé. Selon des critères géographiques (ville, proximité du centre, écoles, etc.) et les caractéristiques souhaitées pour ce nouveau logement (surface, balcon, ascenseur, etc.), afin de trouver un logement adapté à vos besoins. Bien que les critères puissent être définis au préalable, il est primordial d'élargir ses recherches, afin de ne pas rater une belle opportunité.

Etudiez le programme sous tous les angles

Ne vous arrêtez pas à la brochure, la maquette et autres images de synthèse flatteuses mises à votre disposition par le promoteur. Faites preuve de la plus grande vigilance avant de vous décider.

Investir dans un appartement sur plan nécessite d'abord de **se rendre sur place pour vérifier l'environnement du programme** et la qualité de son emplacement (desserte par les transports en commun, proximité des commerces, qualité des écoles, attrait du quartier...). Déplacez-vous à la mairie pour consulter les documents d'urbanisme (PLU, PLH) et connaître les évolutions du quartier.

Vous visez un loft, une maison sur le toit ou un duplex ?

Bien sûr, ces produits atypiques partent toujours en premier, mais ne vous précipitez pas. Les coups de cœur ne doivent pas vous faire perdre la raison. Sachez ainsi que nombre de maisons de villes sont souvent situées en fond de parcelles, accessibles uniquement via l'immeuble qui les sépare de la rue. Cette servitude, pas toujours visible sur plan, peut être gênante. Et pour que votre jardin ne se réduise pas à un mouchoir de poche, assurez-vous que l'espace de dégagement entre l'immeuble et la maison soit suffisant. Attention aussi à la lumière.

Vous êtes attiré par le prix d'un rez-de-chaussée

ments voisins ne l'assombrissent pas. Vous lorgnez une maison sur le toit ? Filez au cadastre avant de vous engager. La vue dégagée, qui contribue notamment au charme de ces logements, peut y être provisoire. Attention donc aux programmes de construction qui pourraient la boucher.

Quant aux appartements originaux, avec des verrières, terrasses et escaliers intérieurs, ils méritent que vous vous penchiez sur la qualité de leur construction. Surveillez l'étanchéité au dernier étage, l'isolation phonique et les équipements de sécurité au rez-de-chaussée.

Etape 4 : Acheter votre bien

Vous avez enfin trouvé le logement neuf sur plan idéal dans lequel investir ? Tout commence par la signature d'un contrat de réservation.

Le contrat de réservation

Le **contrat de réservation** (appelé aussi contrat préliminaire ou avant-contrat) **détermine les conditions dans lesquelles la vente se fera** et doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires.

D'un point de vue légal, le contrat de réservation n'est pas obligatoire mais reste systématique dans les faits. En le signant, le promoteur s'engage à réserver le logement. C'est la première étape de l'acquisition de votre bien. Il doit contenir les éléments suivants :

- Une **description détaillée** du futur logement : surface habitable approximative, nombre de pièces principales, pièces de services, dépendances et dégagements.
- Une **notice technique** précisant la nature et la qualité des matériaux de construction, la situation du logement dans l'immeuble si copropriété, la liste détaillée des équipements collectifs et leurs conditions d'utilisation.
- Le **prix prévisionnel de vente** et les modalités de la révision.

- Les **prêts immobiliers** à solliciter.
- Le **délai prévisionnel d'exécution des travaux**.
- La **date prévisionnelle de signature du contrat de VEFA** chez le notaire.



Vous devez verser un dépôt de garantie en échange de la réservation de votre logement et vous disposez d'un délai de dix jours pour vous rétracter à partir de la réception du contrat. Le montant du dépôt de garantie **ne peut être supérieur à 5% du prix prévisionnel** si le délai de réalisation de la vente n'excède pas un an. Ce montant est ramené à 2% lorsque ce délai ne dépasse pas deux ans. Au-delà, aucune somme ne peut vous être réclamée. Le dépôt de garantie est déposé sur un compte spécial, généralement ouvert par un notaire.



Une fois signé, le contrat préliminaire vous sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen présentant des garanties équivalentes. À compter de sa réception, **vous disposez d'un délai de 10 jours pour vous rétracter** par lettre recommandée avec AR. Le dépôt de garantie doit alors vous être restitué intégralement, sans retenue

Le contrat de vente

Le contrat de vente définitif confirme les engagements pris dans le contrat préliminaire. En le signant, **vous devenez propriétaire du sol, puis du logement au fur et à mesure de sa construction.**

Il est adressé un mois avant la signature devant notaire. Il doit faire figurer :

- La description détaillée du logement.
- Le prix et les modalités de paiement.
- Le délai de livraison.
- Le nom de l'organisme bancaire qui garantit l'achèvement ou le remboursement des sommes versées en cas de défaillance du promoteur.

Payez au fur et à mesure des travaux

Vous devez régler le prix de la construction en fonction de l'avancement des travaux et selon l'échéancier prévu au contrat de vente définitif. N'hésitez pas à vous déplacer pour procéder à une vérification.

Vous payez le prix selon un échéancier très strict qui figure dans le contrat de vente :

- **35 % à l'achèvement des fondations**
- **70 % à la mise hors d'eau** (c'est-à-dire à la pose du toit et à la réalisation de l'étanchéité des terrasses)
- **95 % à l'achèvement de tous les travaux**
- **5 % à la remise des travaux**

Le solde est versé à la livraison, sauf si vous émettez des réserves sur les conditions d'achèvement de la construction, vous vous gardez le droit de ne pas verser le solde. La garantie de remboursement vous assure la rétrocession des fonds déjà versés si la vente ne peut avoir lieu pour défaut d'achèvement. Attention, **la garantie d'achèvement vous assure que l'immeuble sera achevé mais... ne vous protège pas des éventuels retards.**



Etape 5 : Livraison de votre bien

Ce moment tant attendu clôture la procédure d'achat d'un nouveau logement. La remise des clés s'effectue une fois la construction du bien achevée.

La remise des clés

Le jour J, prenez tous les dossiers concernant le logement avec vous (les plans, le contrat de vente, les documents relatifs aux équipements...), et donnez-vous le temps d'**inspecter minutieusement les lieux avant de régler le solde du prix de l'acquisition (5 %)**. Il est indispensable de vérifier le bon état du logement ainsi que le respect de la totalité des caractéristiques du plan.

Inspectez également les équipements : vérifiez que les portes et les fenêtres s'ouvrent et se ferment facilement dans le sens voulu. Contrôlez le double ou triple vitrage. Ouvrez les robinets, tirez la chasse d'eau pour tester l'évacuation. Passez ensuite à l'électricité. Comptez le nombre de prises électriques et vérifiez leur fonctionnement en apportant

un sèche-cheveux ou le chargeur de votre téléphone portable. Comptez aussi les interrupteurs et testez-les en apportant une ampoule le cas échéant. N'oubliez pas non plus de vous intéresser au fonctionnement des volets électriques. D'allumer tous les radiateurs. Et de vous assurer que vous garez facilement votre véhicule dans la place de parking prévue à cet effet

Vous devez **consigner les défauts de conformité que vous constatez à la remise des clés dans le procès-verbal de livraison**. Vous disposez d'un mois supplémentaire pour signaler d'éventuelles malfaçons, des défauts de conformité, ou de potentiels vices de construction (équipements défectueux, problèmes de canalisation ou d'étanchéité) auprès du promoteur immobilier.

■ Le vice de conformité

Le vice de conformité vise un élément non conforme à votre demande, du parquet à petites lattes là où vous vouliez de larges lattes par exemple. **Si le logement n'est pas conforme à vos attentes, la loi vous permet de consigner le solde du prix.** Autrement dit, de ne pas payer les derniers 5% au vendeur mais de les réserver sur un compte spécial chez le notaire, chez un huissier ou à la Caisse des dépôts et consignation jusqu'à ce que les travaux aient été effectués et vos réserves levées.

■ Le vice de construction

Il concerne un désordre ou une malfaçon portant sur la qualité technique du bien (vice du sol) ou d'un élément d'équipement faisant indissociablement corps avec lui (un parquet qui gondole), qui rend le bien ou lesdits équipements impropres à leur destination normale ou affectent la solidité de l'ouvrage. Si tel est le cas, vous pourrez mettre en jeu la garantie des vices apparents.

■ Vices apparents ou vices cachés ?

Les vices apparents peuvent être remarqués par un acquéreur lambda, dépourvu de connaissances techniques particulières. L'action en garantie doit être exercée devant le tribunal de grande instance dans les douze mois qui suivent celui au cours duquel l'acquéreur a pris possession du logement. Les vices cachés sont des défauts qui ne sont pas décelables au premier examen et qui rendent impropre l'usage auquel l'acheteur destinait le bien.

Avec la garantie biennale, le promoteur vous assure du bon fonctionnement des équipements pendant deux ans. Il s'agit des éléments d'équipements dissociables du gros œuvre du logement.

La garantie décennale, elle, couvre tous les dommages qui touchent à la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination. Vous disposez de dix ans pour agir à compter de la date de réception des travaux intervenue entre le vendeur et les entreprises concernées.





3. Les dispositifs d'investissement



Les chemins qui mènent à l'investissement sont riches et variés. De nombreux dispositifs d'incitation fiscale existent et peuvent vous aider à financer votre achat. Ce guide vous donne un tour d'horizon des dispositifs proposés pour vous aider à faire le bon choix. Soyez serein : vous trouverez nécessairement la solution adaptée à votre objectif, votre budget et la zone géographique recherchée.

ACHETER POUR HABITER

Prêt à taux zéro (PTZ)

Pour aider les Français à devenir propriétaire de leur résidence principale, le gouvernement a mis en place depuis quelques années un dispositif de prêt à taux zéro pour financer une partie de cet achat.

Le **PTZ est un prêt immobilier qui consiste à prendre en charge les intérêts d'emprunt** à votre place et qui ne comporte pas de frais de dossier. Cela vous permet d'avoir plus de budget pour votre projet.

Vous bénéficiez, en plus, d'**une période de différé pendant laquelle vous ne remboursez rien de cet emprunt** gratuit. Ainsi ce différé de remboursement peut durer de 5 à 15 ans, alors que la durée de remboursement totale s'échelonne de 20 à 25 ans, là encore selon vos revenus et votre localisation.

Ce **dispositif est réservé à un premier achat immobilier**, au « primo-accédant », c'est-à-dire à une personne ou un ménage qui n'est pas propriétaire de sa résidence principale durant les 2 dernières années.

De plus, vos revenus doivent être inférieurs à un plafond. Les revenus considérés sont le « Revenu Fiscal de Référence » de l'année N-2 et que ces plafonds dépendent de la zone dans laquelle se situe votre logement (A, B1, B2 ou C). Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif.

Taille du foyer	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1 personne	37 000 €	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2 personnes	51 800 €	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3 personnes	62 900 €	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4 personnes	74 000 €	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5 personnes	85 100 €	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6 personnes	96 200 €	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7 personnes	107 300 €	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 personnes et +	118 400 €	96 000 €	86 400 €	76 800 €

Plafonds de ressources pour obtenir un PTZ en 2020

Dans le cadre d'un logement neuf, le **PTZ peut servir également à acheter le terrain sur lequel sera construit cette habitation**. Les dépendances telles que des places de parking ou un garage peuvent faire partie de l'ensemble de cette opération.

Le PTZ est disponible partout en France pour un logement neuf, seuls les montants ont été revus à la baisse pour les secteurs les moins

recherchés (zone B2 et C).

Quel montant de prêt pour quel montant d'acquisition ?

Il existe un plafond basé sur le prix de l'acquisition, par zone, auquel on applique un pourcentage qui dépend du type de bien acheté et de sa localisation :

Taille du foyer	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1 personne	150 000 €	135 000 €	110 000 €	100 000 €
2 personnes	210 000 €	189 000 €	154 000 €	140 000 €
3 personnes	255 000 €	230 000 €	187 000 €	170 000 €
4 personnes	300 000 €	270 000 €	220 000 €	200 000 €
5 personnes	345 000 €	311 000 €	253 000 €	230 000 €

Plafond d'opération pris en compte par zone en 2020

Zone	Logement Neuf	Logement Ancien avec travaux	Logement HLM Ancien
Zone 1	40 %	-	10 %
Zone B1	40 %	-	10 %
Zone B2	20 %	40 %	10 %
Zone C	20 %	40 %	10 %

Quotité retenue par type d'opération en 2020

Par exemple, pour l'achat d'un logement neuf à Paris (Zone A), un primo-accédant pourra prétendre à un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 60 000€ (150 000€ x 40%)

Toutes les banques en France peuvent vous proposer ce prêt à taux zéro. Néanmoins, **vous devrez obligatoirement compléter votre financement par un crédit immobilier classique.** En effet, cela fait partie des conditions d'attribution d'un prêt à taux zéro : que son montant ne représente pas plus de 50% de l'emprunt total.

Les aides complémentaires

Le prêt à taux zéro n'est pas la seule aide financière possible pour financer votre achat de résidence principale.

Vous pouvez, par exemple, combiner votre PTZ à :

■ Le prêt conventionné (PC)

Autre aide à l'achat immobilier cumulable avec le PTZ (mais aussi compatible avec l'APL), le prêt conventionné (PC) est un emprunt accordé par un établissement financier ayant signé une convention avec l'État. **Sans condition de ressources, ce PC peut en plus permettre de financer entièrement votre achat immobilier** (neuf ou ancien sous conditions). Prêt remboursable sur une période allant entre 5 et 25 ans (extensible à 35 ans), son taux dépend de la durée d'emprunt, mais ne peut dépasser

les 3,20 %. Le prêt conventionné **concerne obligatoirement un bien devant devenir votre résidence principale.**

■ Le prêt d'accession sociale (PAS)

Type de prêt conventionné, le prêt d'accession sociale (PAS) peut également financer le coût total de votre futur logement neuf, ou ancien nécessitant des travaux (d'amélioration ou pour faire des économies d'énergie). Il est également remboursable avec intérêts (sur une période allant entre 5 et 25 ans, extensible à 35 ans, et à un taux maximum de 3,20 %), et peut donner le droit à l'aide personnalisée au logement (APL). En revanche, il s'obtient sous condition de ne pas dépasser un certain plafond de revenus et se différencie du prêt conventionné par ses taux un peu plus bas.



■ Un prêt Action Logement avec votre employeur

Anciennement dénommé prêt 1 % Logement, le prêt Action Logement est un **prêt à taux réduit accordé sous conditions aux salariés des entreprises éligibles**. Cette aide à l'achat immobilier émane donc des employeurs français et est destinée aux primo-accédants (c'est-à-dire aux personnes faisant l'acquisition d'une première résidence principale) qui achètent un bien neuf ou ancien respectant un certain niveau de performance énergétique. **Allant de 7 000 € à 25 000 €**, ce prêt dont la durée est limitée à 20 ans ne peut dépasser 30 % du montant de l'achat et est donc souvent complété par d'autres crédits.

■ Un prêt Paris Logement 0 % (PPL 0%)

Le prêt Paris logement 0% est un prêt à taux zéro qui a été mis en place par la Ville de Paris en 2004. Il a pour but d'aider les ménages parisiens à financer l'achat d'un bien immobilier qui leur servira de résidence principale. **Le PPL 0% concerne l'achat de logements neufs ou anciens dans tous les arrondissements de Paris.**

Le montant du PPL 0% est le même quel que soit le type de logement parisien que vous achetez. Il dépend du nombre de personnes dans le ménage :

- pour une personne seule : 24 200€.
- pour un ménage composé de 2 personnes ou plus : 39 600€.



■ Utilisez les droits à prêts de votre PEL

Cumulable avec le PTZ, le prêt épargne logement (PEL) est un emprunt réservé aux titulaires d'un compte épargne logement (CEL) ou d'un plan épargne logement (PEL). Si vous avez placé de l'argent sur ce type de produit bancaire d'épargne dans le passé, vous pouvez demander à votre banque de compléter votre apport personnel par un prêt épargne logement offrant des conditions avantageuses. **Le montant de ce prêt, maximum 92 000 €, dépend des intérêts que vous avez reçus pendant votre épargne, et son taux d'intérêt varie selon le moment où a été ouvert votre CEL ou votre PEL.** Un prêt épargne logement peut servir à financer l'achat de n'importe quel type de bien immobilier (sauf si vous avez démarré votre épargne après le 1er mars 2011, le PEL doit être utilisé pour l'acquisition d'une résidence principale).

Vous souhaitez louer ou revendre votre logement financé avec un PTZ ?

En principe, pendant les 6 premières années du Prêt à Taux Zéro, vous devez faire du logement financé votre résidence principale. Vous ne pouvez donc pas le louer sans vous exposer à des majorations. Cependant, **dans certains cas, vous avez le droit de louer votre bien tout en conservant votre PTZ :**



- Vous êtes mutés, ou vous travaillez loin : la loi prend en compte les aléas de la mobilité professionnelle. Si la distance entre votre lieu d'activité et votre logement est au moins égale à 50 km, ou que le temps de trajet aller est supérieur à 1 h 30, pas de majoration pour votre prêt !

- Vous divorcez ou mettez fin à d'un pacte civil de solidarité (PACS).

- Vous souffrez d'une incapacité ou invalidité, attestée par la délivrance d'une carte d'invalidité.

- En cas de décès, les héritiers ne vont pas avoir l'obligation d'habiter le logement.

- En cas de chômage de plus d'une année, attesté par l'inscription au Pôle emploi.

En cas de revente du logement financé par un PTZ, vous devez rembourser le capital restant dû. Si vous souhaitez acquérir un nouveau bien, **vous ne pourrez pas obtenir de nouveau un Prêt à Taux Zéro, à moins d'attendre deux ans**, en locataire, avant d'acheter un nouveau bien (vous serez alors à nouveau considéré comme « accédant à la propriété »).

Cependant, il existe une astuce ! Sous réserve de l'accord de votre banque, **vous pouvez demander le transfert du capital restant dû sur un nouvel achat de logement**. Vous continuerez alors à rembourser le PTZ, qui financera votre nouvelle résidence principale.



En résumé

- Le PTZ est un **prêt à taux nul**, sur lequel vous ne payez aucun intérêt d'emprunt. Il allège le coût total de votre crédit.

- Le PTZ peut **financer jusqu'à 40 %** de votre achat.

- Les montants prêtés sont importants : **entre 60 000 euros et 138 000 euros en zone A**, selon la composition de votre famille.

- Le PTZ réduit le coût de votre prêt principal. Il s'accompagne toujours d'un **différé de remboursement de 5, 10 ou 15 ans**. Pendant la durée du différé, vous ne remboursez que votre prêt classique.

- Le PTZ **peut être remboursé à tout moment sans indemnité** de remboursement anticipé. Même si, en pratique, vous avez plutôt intérêt à rembourser d'abord vos prêts avec intérêt.

- Le PTZ **peut être transféré à un second achat**, si votre nouvelle résidence remplit les critères d'attribution.

- Le PTZ est **cumulable avec une mise en location**, à condition de respecter la période d'occupation de 6 ans au début du prêt.

ACHETER POUR LOUER

Loi Pinel

La loi Pinel vous permet lors de l'achat d'un logement neuf de **bénéficier d'une réduction d'impôt allant de 12 à 21% en contrepartie de la mise en location du bien** acquis pour une durée minimale de 6 ans. Plus la durée de location est longue, plus la réduction d'impôts sera importante :

- **12 % de réduction d'impôt si vous louez le bien 6 ans.**
- **18 % de réduction d'impôt si vous louez le bien 9 ans.**
- **21 % de réduction d'impôt si vous louez le bien 12 ans.**

L'investissement locatif accessible au plus grand nombre

Investir en Pinel vous permet de réaliser un achat immobilier locatif à un coût de revient allégé. Les économies d'impôts réalisées en contrepartie de la location du logement réduisent en effet l'effort financier nécessaire pour acquérir ou faire construire le bien. Et la réduction peut s'avérer très significative, allant **jusqu'à 63 000 € d'économies d'impôts si vous louez pendant 12 ans !** Le solde du coût d'acquisition peut être financé à l'aide d'un prêt immobilier.

Le dispositif s'adresse aux investisseurs intéressés par l'immobilier locatif en vue de **percevoir un complément régulier de revenus** ou les personnes cherchant à acquérir un bien immobilier pour **se constituer un patrimoine ou préparer sa future retraite**. De fait, le dispositif Pinel ouvre l'accès à l'immobilier locatif avec peu ou sans apport personnel, de la même



manière que le Prêt à taux zéro (PTZ) contribue à faciliter l'accès à la propriété des primo-accédants.

Dans tous les cas, **vous devez être imposable en France** pour prétendre à la réduction d'impôt accordée par la loi Pinel et louer le bien selon les conditions requises :

- **Enveloppe maximale de 300 000 €** ou surface n'excédant pas 5 500 € par m²
- Bien situé dans des **zones géographiques éligibles précises**
- Normes de construction à respecter
- Ressources du locataire plafonnées
- **Loyer plafonné** par zone
- ...

Parmi les critères obligatoires pour bénéficier du dispositif Pinel, le bien doit être situé dans une des communes classées dans des

zones géographiques dites tendues, qui se caractérisent par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements et entraînent des difficultés d'accès au logement sur le parc locatif existant.

Depuis le 1er janvier 2018, **les communes éligibles au dispositif Pinel, sont recentrées aux zones A, A bis et B1.**

La zone A regroupe l'Île-de-France, la Côte d'Azur, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et la partie française de l'agglomération Genevoise.

La zone A bis concerne Paris et 29 communes environnantes. La zone B1 comprend les métropoles de plus de 250 000 habitants, la grande couronne parisienne et quelques villes où les prix de l'immobilier sont élevés.

Le dispositif Pinel prolongé au-delà 31 décembre 2021

Alors que le dispositif de défiscalisation ne devait pas survivre au **31 décembre 2021**, le gouvernement a pris la décision, afin d'accompagner la relance, de le **prolonger jusqu'en 2024**. A partir du 1er janvier 2021, le dispositif Pinel sera réservé aux seuls logements faisant partie d'un bâtiment d'habitation collectif.

ASTUCE

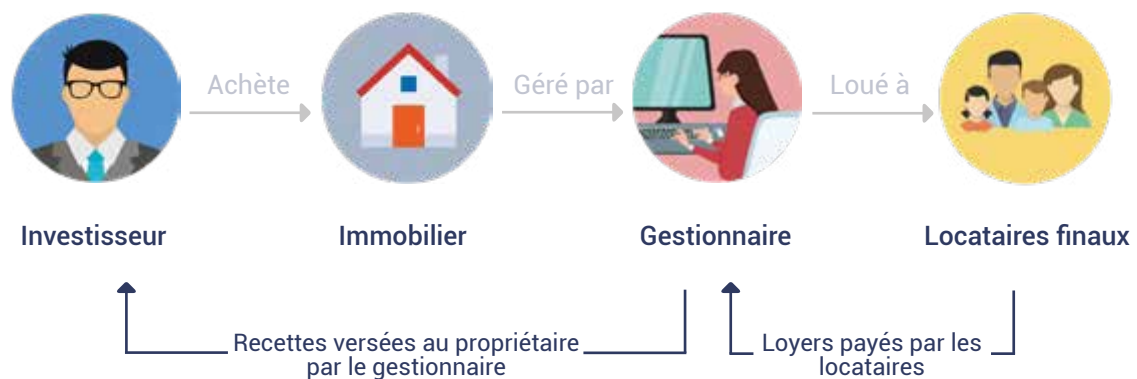
Retrouvez la liste complète de toutes les villes par zone en annexes, à la fin de ce guide.



ACHETER POUR LOUER

Le statut LMNP

LMNP ou **Loueur en Meublé Non Professionnel** est un régime fiscal. Ce régime s'applique à **tout investisseur immobilier qui met en location un bien immobilier à usage d'habitation** (le plus souvent en résidence services que ce soit dans un bien neuf ou dans un LMNP ancien acquis dans le cadre d'une revente LMNP d'Occasion ou d'une vente de LMNP) sous le statut de meublé autrement qu'à titre d'activité principale.



Principe du LMNP

Pour bénéficier de ce statut, vous devez être propriétaire d'un ou plusieurs biens immobiliers que vous mettez en location pour un usage d'habitation. Cet usage peut être saisonnier comme dans une résidence de tourisme, temporaire comme dans une résidence affaires ou encore permanent comme dans une **résidence étudiante, une résidence senior ou les EHPAD**.

Une autre condition est de louer son bien en tant que meublé c'est à dire respectant les conditions pour louer un appartement meublé.

Vous conserverez ce statut LMNP tant que vos recettes locatives resteront inférieures à 23.000 € par an, ou que leur montant ne dépassera pas la moitié des revenus de votre foyer fiscal. Tant que vous ne remplissez pas toutes les conditions prévues par la loi pour exercer cette

activité de loueur à titre professionnel, alors vous dépendez du statut de LMNP.



Des loyers sécurisés grâce au LMNP

En tant qu'investisseur en LMNP, vous signez conjointement un contrat appelé «bail commercial» avec le gestionnaire de la résidence, qui en assure la gestion complète. Ce bail commercial vous permet de percevoir vos loyers directement du gestionnaire de la résidence LMNP. C'est en effet **lui qui vous verse les loyers, que le logement soit vide ou occupé**. Fini les risques de vacance et d'impayés !

Récupération de la TVA

Autre atout qu'offre le statut LMNP, et pas des moindres, la possibilité de prétendre au remboursement total de la TVA lorsque vous investissez dans une résidence avec services, type résidence étudiante, résidence pour seniors, résidence de tourisme, etc. Vous devrez toutefois impérativement conserver et louer votre bien pendant 20 ans si vous ne voulez pas être obligé d'en reverser finalement une partie, calculée au prorata du nombre d'années de détention effective.



Loi Censi-Bouvard

Le Censi-Bouvard est un dispositif de défiscalisation pour soutenir l'investissement à vocation non-professionnelle. Il vous permet d'acheter un bien neuf meublé dans une résidence neuve avec services (résidences services seniors ou résidences étudiants) et offre dès lors d'importants avantages de rentabilité locative en plus de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. **Depuis 2017, les résidences tourisme ne sont plus éligibles.**

ASTUCE

Le nombre d'étudiants en France ne cesse de croître et pourrait encore augmenter de 9% au cours de la prochaine décennie selon l'INSEE. Et pourtant, le parc de logements dédiés est déjà très inférieur à la demande.

Le dispositif Censi-Bouvard vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôts de 11% avec un plafond d'investissement à 300 000 €**. La réduction est calculée sur le cout d'acquisition du bien hors taxes. Elle est **échelonnée sur 9 ans** et commence l'année de la livraison de la résidence. Elle peut atteindre **33 000 € sur neuf ans, soit 3 667 € par an**.

Au-delà des 300 000 € investis, vous pouvez appliquer l'amortissement du statut de loueur en meublé.

ASTUCE

Si, une année, la réduction d'impôt dépasse votre impôt sur le revenu, le surplus est reportable pendant les six années suivantes. La réduction entre dans le plafonnement des niches fiscales de 10 000 €/an.

Récupération de la TVA

Si votre objectif est de payer moins d'impôts à court terme, un investissement en loi Pinel semble le mieux adapté. En effet, la réduction d'impôt est applicable dès la première année de location. Aussi, une fois arrivé au terme de l'engagement, vous pourrez disposer librement du bien que vous aurez acquis. Libre à vous de continuer à le louer, de le vendre ou encore de le transmettre.

En revanche, si votre projet consiste à percevoir des revenus complémentaires sans que cela impacte votre avis d'imposition vous aurez plutôt intérêt à préférer l'investissement en LMNP. C'est généralement **l'option retenue par les investisseurs qui souhaitent préparer leur retraite**. L'investissement en LMNP profite également d'un **ticket d'entrée plus abordable** qui se situe aux alentours de 90.000 € HT pour un studio étudiant.

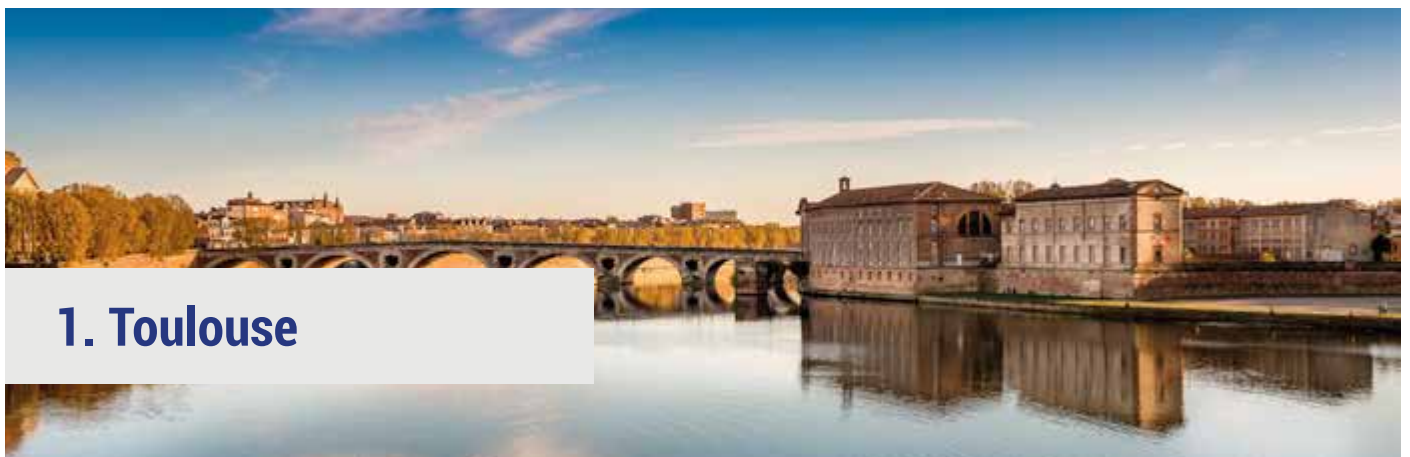
Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès d'un conseiller en patrimoine. Il fera le point avec vous pour définir l'option la plus adaptée compte tenu de votre profil et de vos attentes.



4. Top 10 des villes où investir



Lorsqu'on souhaite investir dans l'immobilier neuf, une des premières règles à respecter est celle de l'emplacement. Vous ne savez pas encore où acheter ? Ce guide vous donne un horizon des villes les plus rentables dans lesquelles il peut être judicieux d'investir.



1. Toulouse

Surnommée la « ville rose », Toulouse jouit d'une situation géographique exceptionnelle, au cœur de la région Midi-Pyrénées. Capitale européenne de l'industrie spatiale et aéronautique, **4ème commune française en nombre d'habitants**, elle compte des universités de renom et offre une large palette d'activités de loisirs et culturelles à ses 500 000 habitants et ses 105 000 étudiants.

Contrairement à ses consœurs Lyon, Paris ou Marseille, Toulouse ne manque pas de place et est actuellement **la commune la plus vaste du**

territoire.

Ville étudiante par excellence et tarifs raisonnables, le tout combiné à des taux d'emprunt faibles, vous comprendrez aisément que les investisseurs soient attirés en masse par Toulouse. D'autant plus qu'elle est toujours **éligible au dispositif Pinel**, et qu'il est donc tout à fait possible de réaliser un investissement locatif neuf tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.



2. Nantes

Labélisée Capitale Verte Européenne et **sur le podium des meilleures villes où investir** depuis plusieurs années, Nantes est surtout une commune avec une qualité de vie indéniable, notamment grâce à son emplacement idéal dans l'hexagone, à **proximité de Paris et de la mer**.

Avec un environnement naturel préservé et une vitalité culturelle qui n'a plus à faire ses preuves, Nantes attire autant les étudiants (près de 60 000) que les jeunes actifs ou les familles.

Berceau de l'histoire, patrimoine culturel hors norme, ville étudiante par excellence, Nantes est une commune qui est de plus en plus recherchée par les investisseurs, notamment **portée par des grands projets d'aménagement urbain** qui font d'elle une ville d'avenir.

Nantes affiche une des plus fortes croissances démographiques françaises : + 1,4 % par an en moyenne depuis 2011. **Eligible au dispositif Pinel** et valeur sûre pour les investisseurs, Nantes a de quoi nourrir un marché locatif très tendu, et vous assurer un fort rendement.



3. Lyon

Deuxième région après l'Île-de-France en matière de PIB (Produit Intérieur Brut, indicateur économique permettant de mesurer la production de richesse), la ville des Lumières dispose d'une réelle attractivité économique, dans des secteurs de pointe comme les

nouvelles technologies.

Avec près de 150 000 étudiants, **Lyon est la 2ème ville étudiante de France**, c'est un excellent indicateur pour les investisseurs soucieux de trouver un rendement locatif élevé.

L'évolution des prix est constante (environ +5% sur ces dernières années) et cette dynamique n'a aucune raison de s'essouffler.

Parfaitement desservie par les transports en commun, la métropole propose un éventail de

destinations d'investissements adapté à toutes les bourses. Des quartiers les plus huppés du centre-ville aux nouveaux quartiers en vue du sud de Lyon ou de Villeurbanne, vous n'aurez aucun mal à trouver le logement idéal pour concrétiser votre projet.



4. Rennes

Comme Nantes, cette ville ne cesse de s'affirmer au fil des années et grimper dans le classement des meilleures villes où investir. **À moins d'1h30 de Paris**, son emplacement est stratégique entre plages et sites touristiques emblématiques (le Mont Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard, etc.).

Si la ville séduit autant les jeunes c'est grâce à la qualité des formations qui y sont proposées, au cadre de vie et aux nombreux débouchés professionnels.

Avec près de **67 000 étudiants**, elle fait partie

des villes françaises ayant le plus fort taux d'arrivants, la propulsant au rang des grandes villes étudiantes de l'hexagone.

Labélisée French Tech, elle concentre de nombreuses entreprises du numérique mais c'est également l'un des principaux sites en Europe de R&D (Recherche et Développement) principalement dans les domaines de l'agroalimentaire, de la biologie et de la santé.

Localisée en **zone B1 de la loi PINEL**, elle présente d'intéressantes opportunités d'investissement immobilier, avec des prix modérés et une demande locative importante.



5. Montpellier

Avec plus de 275 000 habitants, Montpellier fait partie **des 10 villes françaises les plus importantes** d'un point de vue démographique et affiche d'ailleurs **la plus forte croissance démographique française** : +1,7 % par an depuis 2011. Elle caracole régulièrement en tête des classements des villes les plus attractives.

Dynamique, la ville vient d'être classée **deuxième incubateur mondial**, juste derrière Dublin.

Elle attire chaque année près de 500 000 touristes pour ses ruelles médiévales, ses balades et expositions et sa proximité avec la

mer Méditerranée.

En plus d'être une ville touristique, Montpellier est principalement une ville universitaire. **7ème pôle universitaire de France**, avec trois universités et de nombreuses grandes écoles telles que Sup de Co ou Les Mines, chaque année la ville est dotée d'une forte demande locative grâce aux plus de 70 000 étudiants.

Avec son riche patrimoine historique et culturel, son climat méditerranéen, ses voies de communication et de transports, Montpellier a tous les atouts pour investir dans un bien immobilier en toute sérénité.



6. Angers

Plébiscitée pour sa douceur de vivre, en bordure de Maine, Angers est l'étoile montante de l'investissement immobilier.

Labélisée « Ville Verte de France », « **Première ville la plus attractive de France** » selon l'hebdomadaire L'Express, capital historique et culturel inscrit au Patrimoine Mondial de

l'Humanité par l'Unesco, Angers accumule les récompenses depuis quelques années, ce qui n'a pas échappé aux investisseurs avertis.

Avec 20,8 % d'étudiants parmi sa population, la préfecture du Maine-et-Loire offre un marché locatif extrêmement actif, particulièrement pour les surfaces compactes. Mais c'est aussi un bassin industriel actif, avec une solide filière de l'industrie électronique avec Lea Valley (Loire Electronic Applications Valley) qui compte plus de 400 entreprises ou encore l'industrie agro-alimentaire.

Le secteur tertiaire d'Angers Loire Métropole se développe également avec le renforcement des services aux entreprises, de l'éducation et de la santé, de la Recherche et du Développement (R&D) avec la forte concentration des laboratoires de recherche et un haut niveau d'études supérieures et de formation.

Dynamisée par quelques grands projets d'urbanisme, comme l'ouverture d'une seconde ligne de tramway, la ville voit son attractivité s'envoler. À 1h40 de train de la Gare Montparnasse, elle conjugue rendement élevé et potentiel de valorisation.



7. Lille

À tout juste une heure de Paris, avec pas moins d'un train toutes les 30 minutes aux heures de pointe, mais également proche de Londres et de Bruxelles, **la métropole lilloise est un carrefour stratégique au cœur de l'Europe.**

Troisième destination universitaire de France, la métropole lilloise compte près de 110 000 étudiants. L'agglomération de Lille est également une place forte dans des domaines aussi variés que la grande distribution, la finance, l'assurance ou encore les biotechnologies. L'ensemble de l'agglomération, de Lille à Tourcoing en passant par La Madeleine ou Wasquehal, bénéficie d'un **marché de l'immobilier porteur avec des prix en augmentation, +20% en 10ans.**

compte de nombreux espaces verts avec de grands parcs. Le métro lillois, avec ses 45 km de réseau, est aussi le 2e de France, après le réseau parisien. Quant à la vie culturelle, elle est riche et animée, à l'image de la grande braderie de septembre, le plus grand marché aux puces d'Europe.

Avec près de 75% de locataires, Lille est une aubaine pour les acquéreurs qui souhaitent investir dans le neuf pour louer grâce à la loi Pinel, d'autant plus que l'encadrement des loyers est désormais supprimé et que la carence locative est faible.

Lille propose un cadre de vie agréable. Elle



8. Bordeaux

Bordeaux est depuis quelques années la ville la plus plébiscitée par les investisseurs immobiliers grâce à **son cadre de vie idéal, avec un emplacement stratégique au milieu des vignes, entre océan et montagne, et à moins de 2h de Paris** depuis la mise en place récente de la LGV (Ligne à Grande Vitesse)

Avec près de 100 000 étudiants, soit la 6ème agglomération française en nombre d'étudiants, Bordeaux est également l'un des 11 Pôles Universitaires Européens de France. En plus de l'excellence de ses universités et grandes écoles, Bordeaux offre une activité culturelle foisonnante et un réseau de transports en commun efficace.

Les dernières enquêtes et études le prouvent, Bordeaux se place comme étant **la deuxième ville préférée des Français** derrière Paris et,

l'Aquitaine comme étant la région où il fait bon vivre. Il est donc naturel que le **taux de croissance de la population active de Gironde est 4,5 fois supérieur au taux moyen français.**

Avec son centre-ville classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO et sa flamboyante attractivité, la cité girondine s'impose comme une destination incontournable pour les investisseurs.

Les prix de l'immobilier ont déjà bien augmenté ces dernières années, mais des achats stratégiques permettent encore de bénéficier de belles valorisations. Plusieurs nouveaux quartiers, comme Saint-Germain ou le quartier de l'Ars offrent de très bons rendements. Le marché locatif tendu et diversifié de la capitale du vin permet de répondre à tous les projets d'investissement.



9. Tours

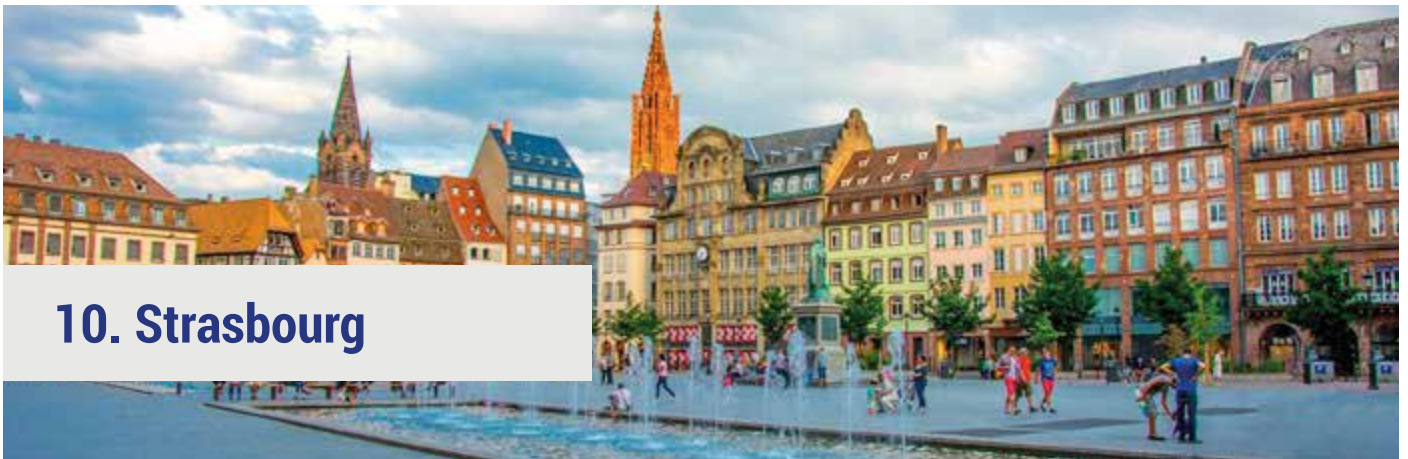
Bénéficiant d'une situation géographique idéale à **mi-chemin entre Paris, Nantes et Bordeaux** (Lignes LGV) et desservie par 4 axes autoroutiers, Tours est depuis plusieurs années une destination stratégique pour les investisseurs. **Le marché de l'immobilier affiche une croissance soutenue**, reflétant le dynamisme économique de cette commune historique.

Dynamique par sa jeunesse, la ville de Tours regroupe près de 30 000 étudiants, principalement à l'Université de Tours qui bénéficie également de plusieurs unités de recherche et de formation. C'est ainsi qu'elle figure depuis de longues années **dans les meilleures villes où il fait bon étudier**, et cela s'explique notamment par la qualité de vie

locale et un budget relativement maîtrisé pour les étudiants.

Grand bassin d'emplois dans l'industrie et les services, Tours Métropole Val de Loire s'affiche comme un acteur actif dans le développement de la recherche, de l'investissement dans l'innovation et le financement des acteurs du numérique au sein de la **French Tech Loire Valley, écosystème regroupant plus de 3000 entreprises**.

Avec son patrimoine architectural et son cœur historique inscrit au Patrimoine de UNESCO, la capitale de la Touraine est également un haut-lieu du tourisme, offrant également des opportunités d'investissement en location saisonnière.



10. Strasbourg

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, Strasbourg jouit d'une réputation de ville de charme très agréable à vivre. A vélo ou en transports en commun, il est très agréable de découvrir cette ville aux mille et un charmes. Jardins botaniques et espaces verts familiaux, quais aménagés et édifices remarquables (Palais de Rohan, Cathédrale Notre-Dame, Hôtellerie du Corbeau etc.), c'est le parfait équilibre entre l'énergie des grandes métropoles et la quiétude de nos paisibles provinces.

La ville offre les avantages d'une grande métropole avec son bassin d'emploi, son pôle financier et ses sièges sociaux, tout en offrant **une excellente qualité de vie.**

Son emplacement stratégique dans l'hexagone : c'est un carrefour incontournable, limitrophe de l'Allemagne et à proximité de la frontière suisse.

Dernier atout et pas des moindres, **les prix restent encore très abordables pour une ville de cette ampleur !** Le marché immobilier strasbourgeois a enregistré une hausse régulière sur les 10 dernières années (**+15% en 10 ans**) et tend aujourd'hui à se stabiliser.

Il existe de nombreuses autres villes où il peut être judicieux d'investir. **Les villes étudiantes représentent souvent un investissement locatif rentable** à terme offrant à la fois un bon cadre de vie et de formation, parmi lesquelles les villes de Grenoble, Strasbourg, Aix-Marseille, Nancy, Reims, Rouen ou la région parisienne restent des choix de qualité qu'il ne faut pas négliger.





5. Foire aux questions

Quel taux pour un achat immobilier ?

Si les taux des prêts immobiliers sont différents en fonction notamment de l'objet du crédit, de sa durée, de la région où vous habitez et même de chaque établissement financier, il faut souligner que la tendance est à une baisse générale des taux d'emprunt en France depuis plusieurs années

Plus le prêt est long et plus vos mensualités sont basses, mais, en contrepartie, **le taux d'intérêt et donc le coût de l'emprunt sont plus élevés**. En juin 2019, on empruntait en moyenne à un taux de 0,70 % sur 7 ans, à un taux de 0,85 % sur 10 ans, à un taux de 1,10 % sur 15 ans, à un taux de 1,30 % sur 20 ans, à un taux de 1,55 % sur 25 ans et à un taux de 1,80 % sur 30 ans.

En Juillet 2020, **le taux moyen était à 1,25 %** selon la synthèse mensuelle établie par l'Observatoire Crédit Logement/CSA

Qui doit payer les frais de notaire ?

C'est à **l'acheteur de s'acquitter des frais de notaire**, dont le montant varie entre 2 % et 7,7 % du prix d'achat du bien immobilier. Ces frais se composent d'ailleurs de plusieurs éléments :

- les émoluments du notaire
- les débours
- les droits et taxes

Les frais de notaire, un montant variable selon le logement.

Au moment de faire l'acquisition d'un bien immobilier, l'acheteur doit prévoir une autre dépense : les frais de notaire. À la charge de l'acquéreur, ces frais voient leur montant varier en fonction de la nature de l'achat :

- entre 2 % et 3 % pour un logement neuf ;
- et entre 7 % et 7,7 % pour un logement ancien.

Notez d'ailleurs que ces frais de notaire sont à

payer lors de la signature de l'acte authentique de vente. De plus, la somme payée n'est qu'une estimation. Il est donc possible de recevoir plus tard un remboursement correspondant à la différence entre ce que vous avez payé et le montant réel des taxes et autres frais.

Quelles sont les assurances obligatoires ?

L'assurance décès invalidité du prêt immobilier est obligatoire. Il vous faut également prendre une **assurance habitation**. En revanche, certaines assurances restent facultatives comme la garantie revente ou l'assurance-chômage.

Il y a de nombreuses économies à faire en cherchant le meilleur taux pour votre assurance de prêt. En effet, **vous n'êtes pas obligé de prendre celle proposée par la banque qui vous fait le crédit**. Autant faire jouer la concurrence pour obtenir une meilleure assurance de prêt.

Comment calculer son loyer en zone Pinel ?

Pour calculer un loyer en Loi Pinel, **on applique un coefficient multiplicateur : $0,7 + (19/\text{Surface utile})$** .

Le coefficient est arrondi à la décimale la plus proche et **ne peut pas dépasser 1,2**. On multiplie ensuite le résultat obtenu en fonction du plafond de la zone où se situe le logement. La surface à prendre en compte est la partie habitable du logement. Il s'agit de la surface au sol après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Les annexes sont celles réservées à l'usage exclusif du locataire et d'une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m (plafonnées à 8 m²). Les garages et parkings en sont, en principe, exclus.

Formule : [Surface habitable + (Annexes/2)] x Plafond au m² de la zone x Coefficient multiplicateur

Exemple :

- Surface habitable : 50 m²
- Balcon : 10 m²
- Ville : Puteaux (92)
- Calcul de la surface utile = 50 m² + (10 m² / 2) = 55 m²
- Calcul du coefficient multiplicateur = (19 / 55) + 0.7 = 1.045
- Détermination du barème Pinel : Puteaux est situé en zone A Bis : le barème applicable est de 17,43 € / m²
- Calcul du plafond de loyer = 55 m² x 1.045 x 17,43 € / m² = 1001,79 €

Comment déclarer mes revenus fonciers avec du PINEL ?

Les loyers perçus dans le cadre d'un investissement Pinel doivent être déclarés sur **le formulaire 2044 spécial**.

Que faire de mon logement après la durée de location obligatoire ?

Plusieurs options d'offrent à vous :

- **La revendre.** Vous aurez ainsi bénéficier d'une rentabilité sur 6, 9 ou 12 ans si vous aviez un avantage fiscal du type Pinel. Vous rembourserez votre crédit par anticipation. Votre maison pourra être vendue louée ou vide.

- **Continuer à la louer.** Vous pourrez ainsi continuer à payer les annuités à la banque. Votre rentabilité sera moindre puisque vous n'aurez plus l'avantage fiscal.

- **L'occuper.** Vous pouvez décider, une fois les locataires partis (possibilité de résilier le bail tous les 3 ans), d'en faire votre résidence secondaire ou principale. Nous proposons ainsi à nos clients d'investir dans une maison dans une région dans laquelle ils souhaiteraient passer les week end ou leur retraite et ainsi ils bénéficient d'un investissement se transformant en maison de campagne/ retraite.

Pourquoi favoriser la location meublée (LMNP) plutôt que la location vide ?

Le LMNP contrairement à la location vide **permet de déduire ou d'amortir les dépenses engagées au moment de l'acquisition** (les frais de notaires, les frais d'agence si à la charge de l'acquéreur et bien sur, nos honoraires). Cela représente une somme conséquente, qui viendra en déduction de vos revenus locatifs (ils sont reportables).

Le très gros avantage en LMNP est l'amortissement de votre bien et de vos meubles

Enfin, nous meublons au delà des standards et nous décorons vos biens afin de leur donner une plus forte valeur locative en déclenchant un effet coup de coeur chez les futurs locataires. **Les biens, à leur mise en location ont des loyers supérieurs de 20 à 30% au marché.**

Cela vous permet à la fois d'augmenter la rentabilité de votre investissement mais aussi de **ne payer aucun impôts pendant de nombreuses années.**

Pourquoi créer une SCI ?

Une bonne formule pour la création et la transmission d'un patrimoine familial : la constitution d'une Société Civile Immobilière (SCI) pour **détenir et gérer un immeuble permet de préserver l'unité et la stabilité du patrimoine en évitant les risques et inconvénients de l'indivision**. Une fois la SCI constituée, celle-ci devient propriétaire de l'immeuble concerné. **Les associés sont, pour leur part, propriétaires des parts sociales de cette société et assujettis à l'impôt sur le revenu.**

Dans le cadre de la création d'une SCI familiale, la participation des enfants à la constitution du capital, dont le montant peut être très faible, notamment lorsque l'immeuble est financé par un emprunt remboursable par les loyers, facilitera à terme la transmission du patrimoine. En cas d'enfant mineur, il est conseillé de recueillir l'avis d'un notaire. Il est aussi possible, par exemple, de procéder à des donations de parts sociales échelonnées dans le temps pour bénéficier des abattements applicables aux droits de donation et de la règle fiscale de non-rapport après quinze ans. Puisque les statuts de la société peuvent organiser assez librement les règles de majorité aux assemblées et l'étendue des pouvoirs des gérants, **les parents, même s'ils ne détiennent qu'une faible participation au capital, pourront garder le contrôle de la société**. Ils peuvent également conserver tout ou partie des parts sociales en usufruit, en vue de s'assurer un complément de revenus pour leur retraite.

La SCI permet de réduire la charge fiscale de la transmission. Dans ce cas, c'est la valeur nette comptable réévaluée de l'actif immobilier qui détermine celle des parts (valeur du patrimoine, diminuée du passif constitué par les emprunts contractés par la SCI).

Pourquoi est-ce plus intéressant d'investir dans l'immobilier ?

Contrairement à d'autres types de placements financiers comme les produits boursiers, les livrets bancaires, les entreprises ou encore l'art, **l'immobilier présente l'avantage d'un taux de rentabilité intéressant et d'une certaine sécurité**. 60 % des Français considèrent d'ailleurs la pierre comme une valeur refuge.

Par rapport à d'autres investissements, l'immobilier présente des atouts considérables : **la création d'un patrimoine valorisable dans le temps et transmissible** à ses enfants; **la possibilité de profiter d'un rabais fiscal en échange d'un investissement immobilier**; l'aspect palpable et concret de l'investissement (contrairement à une action en bourse par exemple).



Annexes

LISTE DES COMMUNES ELIGIBLES PINEL

ZONE A BIS

Paris (75)

Paris.

Yvelines (78)

Chatou, Le Chesnay, Croissy-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Le Pecq, Rocquencourt, Saint-Germain-en-Laye, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Le Vésinet, Viroflay.

Hauts-de-Seine (92)

Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Garches, La Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson, Ville-d'Avray.

Seine-Saint-Denis (93)

Aubervilliers, Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Saint-Denis, Saint-Ouen, Villemomble.

Val-de-Marne (94)

Arcueil, Bry-sur-Marne, Cachan, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Villejuif, Vincennes.

Val-d'Oise (95)

Enghien-les-Bains.

ZONE A

Ain (01)

Cessy, Collonges, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gex, Ornex, Péron, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Ségny, Thoiry.

Alpes-Maritimes (06)

Antibes, Aspremont, Auribeau-sur-Siagne, Beaulieu-sur-Mer, Beausoleil, Berre-les-Alpes, Biot, Cabris, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Cantaron, Cap-d'Ail, Carros, Castagniers, Castellar, Châteauneuf-Grasse, Châteauneuf-Villevieille, Colomars, Contes, Drap, Èze, Falicon, Gattières, Gorbio, Gourdon, Grasse, La Colle-sur-Loup, La Gaude, La Roquette-sur-Siagne, La Roquette-sur-Var, La Trinité, La Turbie, Le Bar-sur-Loup, Le Broc, Le Cannet, Le Rouret, Le Tignet, Levens, Mandelieu-la-Napoule, Menton, Mouans-Sartoux, Mougins, Nice, Opio, Pégomas, Peymeinade, Roquebrune-Cap-Martin, Roquefort-les-Pins, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Sainte-Agnès, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Saint-Paul-de-Vence, Sospel, Spéracèdes, Théoule-sur-Mer, Tourrette-Levens, Tournettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris, Vence, Villefranche-sur-Mer, Villeneuve-Loubet.

Bouches-du-Rhône (13)

Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Beaurecueil, Belcodène, Berre-l'Étang, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Cadolive, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-le-Rouge, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Gréasque, Istres, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Le Rove, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Marseille, Martigues, Meyreuil, Mimet, Miramas, Peynier, Peypin, Plan-de-Cuques, Port-de-Bouc, Rognac, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Rousset, Saint-Chamas, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Mitre-les-Remparts,

Saint-Savournin, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Simiane-Collongue, Trets, Velaux, Venelles, Vitrolles.
Corse-du-Sud (ZA)
Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio.

Hérault (34)

Assas, Castelnau-le-Lez, Clapiers, Fabrègues, Grabels, Jacou, Juvignac, La Grande-Motte, Lattes, Lavérune, Le Crès, Mauguio, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Palavas-les-Flots, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Védas, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Saussan, Teyran, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone.

Nord (59)

La Madeleine, Lambersart, Lille, Loos, Marcq-en-Baroeul, Saint-André-lez-Lille, Wasquehal.

Oise (60)

Avilly-Saint-Léonard, Belle-Église, Boran-sur-Oise, Bornel, Chambly, Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Lamorlaye, Le Mesnil-en-Thelle, Méru, Orry-la-Ville, Vineuil-Saint-Firmin.

Rhône (69)

Lyon, Villeurbanne.

Haute-Savoie (74)

Allonzier-la-Caille, Ambilly, Annemasse, Archamps, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Beaumont, Bonne, Bossey, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Contamine-sur-Arve, Cranves-Sales, Cruseilles, Étrembières, Faucigny, Feigères, Fillinges, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Nangy, Neydens, Pers-Jussy, Présilly, Reignier-Ésery, Saint-Cergues, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Veigy-Foncenex, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Viry, Vulbens.

Seine-et-Marne (77)

Avon, Bailly-Romainvilliers, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Brie-Comte-Robert, Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Cesson, Chalifert, Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Chessy, Claye-Souilly, Collégien, Combs-la-Ville, Conches-sur-Gondoire, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pontaux-Dames, Coupvray, Courtry, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Crégy-lès-Meaux, Croissy-Beaubourg, Dammarie-les-Lys, Dammartin-en-Goële, Dampmart, Émerainville, Esbly, Ferrières-en-Brie, Fontainebleau, Gouvernes, Gretz-Armainvilliers, Guermantes, Héricy, Isles-lès-Villenoy, Jossigny, La Rochette, Lagny-sur-Marne, Le Mée-sur-Seine, Lésigny, Lieusaint, Livry-sur-Seine, Lognes, Longperrier, Magny-le-Hongre, Meaux, Melun, Mitry-Mory, Moissy-Cramayel, Montévrain, Montry, Nandy, Nanteuil-lès-Meaux, Noisiel, Ozoir-la-Ferrière, Poincy, Pomponne, Pontault-Combault, Pringy, Quincy-Voisins, Roissy-en-Brie, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-sur-Morin, Saint-Thibault-des-Vignes, Samoreau, Savigny-le-Temple, Seine-Port, Serris, Servon, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Tournan-en-Brie, Trilport, Vaires-sur-Marne, Vaux-le-Pénil, Vert-Saint-Denis, Villenoy, Villeparisis, Villiers-sur-Morin, Voulangis, Vulaines-sur-Seine.

Yvelines (78)

Achères, Andrésy, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Bazoches-sur-Guyonne, Bois-d'Arcy, Bougival, Buc, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Chevreuse, Coignières, Conflans-Sainte-Honorine, Élancourt, Épône, Évecquemont, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-le-Fleury, Fourqueux, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Guyancourt, Hardricourt, Houilles, Issou, Jouars-Pontchartrain, Jouy-en-Josas, Juziers, La Celle-Saint-Cloud, La Falaise, La Verrière, Le Mesnil-le-Roi, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Port-Marly, Le Tremblay-sur-

Mauldre, Les Clayes-sous-Bois, Les Loges-en-Josas, Les Mureaux, L'Étang-la-Ville, Limay, Louveciennes, Magnanville, Magny-les-Hameaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mareil-Marly, Maurecourt, Maurepas, Médan, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montesson, Montigny-le-Bretonneux, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Nézel, Orgeval, Plaisir, Poissy, Porcheville, Rambouillet, Saint-Cyr-l'École, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saint-Rémy-l'Honoré, Sartrouville, Tessancourt-sur-Aubette, Trappes, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric, Voisins-le-Bretonneux.

Var (83)

Bandol, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, Carqueiranne, Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Cuers, Évenos, Fréjus, Gassin, Grimaud, Hyères, La Cadière-d'Azur, La Crau, La Croix-Valmer, La Farlède, La Garde, La Londe-les-Maures, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Le Beausset, Le Castellet, Le Lavandou, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Les Adrets-de-l'Estérel, Ollioules, Puget-sur-Argens, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Cyr-sur-Mer, Sainte-Maxime, Saint-Mandrier-sur-Mer, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Saint-Zacharie, Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon.

Essonne (91)

Arpajon, Athis-Mons, Ballainvilliers, Bièvres, Bondoufle, Boussy-Saint-Antoine, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Breux-Jouy, Brunoy, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Crosne, Draveil, Écharcon, Égly, Épinay-sous-Sénart, Épinay-sur-Orge, Étiolles, Évry, Fleury-Mérogis, Fontenay-le-Vicomte, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Grigny, Igny, Juvisy-sur-

Orge, La Norville, La Ville-du-Bois, Le Coudray-Montceaux, Le Plessis-Pâté, Les Ulis, Leuville-sur-Orge, Limours, Linas, Lisses, Longjumeau, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Mennecy, Montgeron, Montlhéry, Morangis, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Nozay, Ollainville, Ormoy, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Quincy-sous-Sénart, Ris-Orangis, Saclay, Saint-Aubin, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Saint-Yon, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Vigneux-sur-Seine, Villabé, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-le-Bâcle, Villiers-sur-Orge, Viry-Châtillon, Wissous, Yerres.

Hauts-de-Seine (92)

Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.

Seine-Saint-Denis (93)

Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, Gagny, Gournay-sur-Marne, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Pavillons-sous-Bois, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Villetaneuse.

Val-de-Marne (94)

Ablon-sur-Seine, Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Créteil, Fresnes, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Orly, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Rungis, Santeny, Sucy-en-Brie, Thiais, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi,

Mauldre, Les Clayes-sous-Bois, Les Loges-en-Josas, Les Mureaux, L'Étang-la-Ville, Limay, Louveciennes, Magnanville, Magny-les-Hameaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mareil-Marly, Maurecourt, Maurepas, Médan, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montesson, Montigny-le-Bretonneux, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Nézel, Orgeval, Plaisir, Poissy, Porcheville, Rambouillet, Saint-Cyr-l'École, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saint-Rémy-l'Honoré, Sartrouville, Tessancourt-sur-Aubette, Trappes, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric, Voisins-le-Bretonneux.

Var (83)

Bandol, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, Carqueiranne, Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Cuers, Évenos, Fréjus, Gassin, Grimaud, Hyères, La Cadière-d'Azur, La Crau, La Croix-Valmer, La Farlède, La Garde, La Londe-les-Maures, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Le Beausset, Le Castellet, Le Lavandou, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Les Adrets-de-l'Estérel, Ollioules, Puget-sur-Argens, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Cyr-sur-Mer, Sainte-Maxime, Saint-Mandrier-sur-Mer, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Saint-Zacharie, Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon.

Essonne (91)

Arpajon, Athis-Mons, Ballainvilliers, Bièvres, Bondoufle, Boussy-Saint-Antoine, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Breux-Jouy, Brunoy, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Crosne, Draveil, Écharcon, Égly, Épinay-sous-Sénart, Épinay-sur-Orge, Étiolles, Évry, Fleury-Mérogis, Fontenay-le-Vicomte, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Grigny, Igny, Juvisy-sur-

Orge, La Norville, La Ville-du-Bois, Le Coudray-Montceaux, Le Plessis-Pâté, Les Ulis, Leuville-sur-Orge, Limours, Linas, Lisses, Longjumeau, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Mennecy, Montgeron, Monthéry, Morangis, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Nozay, Ollainville, Ormoy, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Quincy-sous-Sénart, Ris-Orangis, Saclay, Saint-Aubin, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Saint-Yon, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Vigneux-sur-Seine, Villabé, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-le-Bâcle, Villiers-sur-Orge, Viry-Châtillon, Wissous, Yerres.

Hauts-de-Seine (92)

Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.

Seine-Saint-Denis (93)

Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, Gagny, Gournay-sur-Marne, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Pavillons-sous-Bois, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Villetaneuse.

Val-de-Marne (94)

Ablon-sur-Seine, Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Créteil, Fresnes, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Orly, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Rungis, Santeny, Sucy-en-Brie, Thiais, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi,

Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne, Vitry-sur-Seine.

Val-d'Oise (95)

Andilly, Argenteuil, Arnouville, Auvers-sur-Oise, Beauchamp, Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bessancourt, Bezons, Boisemont, Bonneuil-en-France, Bouffémont, Butry-sur-Oise, Cergy, Champagne-sur-Oise, Cormeilles-en-Parisis, Courdimanche, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Écouen, Épiais-lès-Louvres, Éragny, Ermont, Ézanville, Franconville, Frépillon, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Herblay, Jouy-le-Moutier, La Frette-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard, Le Thillay, L'Isle-Adam, Margency, Menucourt, Mériel, Méry-sur-Oise, Montigny-lès-Cormeilles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Mours, Nesles-la-Vallée, Neuville-sur-Oise, Osny, Parmain, Persan, Pierrelaye, Piscop, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Roissy-en-France, Ronquerolles, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Prix, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Taverny, Valmondois, Vaudherland, Vauréal, Villiers-Adam, Villiers-le-Bel.

ZONE B1

Ain (01)

Beynost, Challex, Chevry, Crozet, Dagneux, Échenevex, Farges, Grilly, Jassans-Riottier, La Boisse, Léaz, Miribel, Montluel, Neyron, Pougny, Reyrieux, Saint-Jean-de-Gonville, Saint-Maurice-de-Beynost, Sauverny, Sergy, Trévoux, Versonnex, Vesancy.

Aisne (02)

Villers-Cotterêts.

Alpes-Maritimes (06)

Bonson, Gillette, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Touët-de-l'Escarène.

Bouches-du-Rhône (13)

Arles, Cornillon-Confoux, Coudoux, Cuges-les-Pins, Éguilles, Grans, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lambesc, Lançon-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, Mas-Blanc-des-Alpilles, Meyrargues, Pélissanne, Peyrolles-en-Provence, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognes, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Salon-de-Provence, Ventabren.

Calvados (14)

Bretteville-sur-Odon, Caen, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Deauville, Épron, Fleury-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair, Honfleur, Iffs, Louvigny, Mondeville, Ouistreham, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Verson.

Charente-Maritime (17)

Angoulins, Ars-en-Ré, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Fouras, La Couarde-sur-Mer, La Flotte, La Rochelle, Lagord, Le Bois-Plage-en-Ré, Les Portes-en-Ré, L'Houmeau, Loix, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Rivedoux-Plage, Saint-Clément-des-Baleines, Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Martin-de-Ré, Salles-sur-Mer.

Corse-du-Sud (2A)

Afa, Alata, Appietto, Bastelicaccia, Cuttoli-Corticchiato, Giuncheto, Peri, Propriano, Sarrola-Carcopino, Sartène, Tavaco, Valle-di-Mezzana, Villanova.

Haute-Corse (2B)

Algajola, Aregno, Bastia, Biguglia, Borgo, Brando, Calenzana, Calvi, Castellare-di-Casinca, Corbara, Furiani, L'Île-Rousse, Lucciana, Lumio, Moncale, Monticello, Penta-di-Casinca, Pigna, Poggio-Mezzana, San-Martino-di-Lota, Santa-Lucia-di-Moriani, Santa-Maria-di-Lota, Santa-Reparata-di-Balagna, Sorbo-Ocagnano, Taglio-Isolaccio, Talasani, Venzolasca, Vescovato, Ville-di-Pietrabugno.

Côte-d'Or (21)

Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Daix, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon, Talant.

Eure (27)

Alizay, Bosnormand, Bourgheroulde-Infreville, Gaillon, Gisors, Igoville, Le Bosc-Roger-en-Roumois, Martot, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Pierre-d'Autils, Vernon.

Eure-et-Loir (28)

Anet, Barjouville, Champhol, Chartres, Épernon, Hanches, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Morancez.

Gard (30)

Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aimargues, Aubais, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bezouze, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Calvisson, Caveirac, Codognan, Fourques, Gallargues-le-Montueux, Garons, Générac, Langlade, Le Grau-du-Roi, Les Angles, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Poulx, Pujaut, Redessan, Rochefort-du-Gard, Rodilhan, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Uchaud, Vergèze, Vestric-et-Candiac, Villeneuve-lès-Avignon.

Haute-Garonne (31)

Aucamville, Aussonne, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Balma, Beaupuy, Beauzelle, Belberaud, Blagnac, Brax, Bruguières, Castanet-Tolosan, Castelginest, Castelmaurou, Cépet, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Daux, Deyme, Eaunes, Escalquens, Fenouillet, Fonbeauzard, Fonsorbes, Fontenilles, Frouzins, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, La Salvetat-Saint-Gilles, Labarthe-sur-Lèze, Labastide-Saint-Sernin, Labège, Lacroix-Falgarde, Lapeyrouse-Fossat, Launaguët, Lauzerville, Léguevin, Lespinasse, L'Union, Mervilla, Mondonville,

Montberon, Montrabé, Muret, Péchabou, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Pin-Balma, Pinsaguel, Pins-Justaret, Plaisance-du-Touch, Pompertuzat, Portet-sur-Garonne, Quint-Fonsegrives, Ramonville-Saint-Agne, Roques, Roquettes, Rouffiac-Tolosan, Saint-Alban, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Loup-Cammas, Saint-Orens-de-Gameville, Saint-Sauveur, Saubens, Seilh, Seysses, Toulouse, Tournefeuille, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil, Villate, Villeneuve-Tolosane.

Gironde (33)

Ambarès-et-Lagrave, Arcachon, Artigues-près-Bordeaux, Arveyres, Audenge, Bassens, Baurech, Bègles, Biganos, Blanquefort, Bonnetan, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Cadarsac, Cadaujac, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Canéjan, Carbon-Blanc, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Cenon, Cestas, Eysines, Fargues-Saint-Hilaire, Floirac, Gradignan, Gujan-Mestras, Izon, La Teste-de-Buch, Langoiran, Latresne, Le Bouscat, Le Haillan, Le Pian-Médoc, Le Taillan-Médoc, Le Teich, Le Tourne, Léognan, Lestiac-sur-Garonne, Lignan-de-Bordeaux, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Martillac, Mérignac, Montussan, Nérigean, Paillet, Parempuyre, Pessac, Pompignac, Quinsac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Sainte-Eulalie, Saint-Jean-d'Ilac, Saint-Loubès, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Vincent-de-Paul, SallebSuf, Tabanac, Talence, Tresses, Vayres, Villenave-d'Ornon, Yvrac.

Hérault (34)

Agde, Baillargues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Castries, Cournonsec, Cournonterral, Frontignan, Gigean, Lunel, Lunel-Viel, Marseillan, Marsillargues, Mèze, Mireval, Montbazin, Pignan, Portiragnes, Saint-Aunès, Saint-Brès, Saint-Geniès-des-Mourgues, Saint-Georges-d'Orques, Saint-Just, Saint-

Mathieu-de-Trévières, Saint-Nazaire-de-Pézan, Sauvian, Sérignan, Sète, Sussargues, Vias, Vic-la-Gardiole, Villetelle.

Ille-et-Vilaine (35)

Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Dinard, Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, L'Hermitage, Montgermont, Mordelles, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Rennes, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Malo, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet.

Indre-et-Loire (37)

Amboise, Ballan-Miré, Bléré, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Fondettes, Joué-lès-Tours, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, La Ville-aux-Dames, Larçay, Luynes, Mettray, Montbazou, Montlouis-sur-Loire, Nazelles-Négron, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Pocé-sur-Cisse, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours, Veigné, Vernou-sur-Brenne, Vouvray.

Isère (38)

Bernin, Biviers, Bourgoin-Jallieu, Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Charvieu-Chavagneux, Chasse-sur-Rhône, Chavanoz, Chirens, Claix, Corenc, Coulevie, Crolles, Domarin, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Fontanil-Cornillon, Frogès, Gières, Grenoble, Jarrie, La Buissonne, La Pierre, La Tronche, La Verpillière, Le Champ-près-Frogès, Le Pont-de-Claix, Le Versoud, L'Isle-d'Abeau, Maubec, Meylan, Moirans, Montbonnot-Saint-Martin, Montchaboud, Murianette, Nivolas-Vermelle, Noyarey, Poizat, Pont-de-Chéruy, Renage, Rives, Ruy, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Égrève, Saint-Ismier, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Quentin-Fallavier, Sassenage, Seyssinet-

Pariset, Seyssins, Tignieu-Jamezieu, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vaulx-Milieu, Venon, Veurey-Voroize, Vif, Villard-Bonnot, Villefontaine, Vizille, Voiron, Voreppe.

Landes (40)

Angresse, Bénèze-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Labenne, Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Seignosse, Soorts-Hossegor, Tarnos, Tosse.

Loire-Atlantique (44)

Basse-Goulaine, Batz-sur-Mer, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Donges, Guérande, Haute-Goulaine, Indre, La Baule-Escoublac, La Bernerie-en-Retz, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Croisic, Le Pellerin, Le Pouliguen, Les Moutiers-en-Retz, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Montoir-de-Bretagne, Nantes, Orvault, Pont-Saint-Martin, Pornic, Pornichet, Port-Saint-Père, Rezé, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-André-des-Eaux, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Nazaire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Trignac, Vertou.

Loiret (45)

Boigny-sur-Bionne, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy.

Marne (51)

Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Taissy, Tinqueux.

Meurthe-et-Moselle (54)

Laxou, Maxéville, Nancy, Saint-Max,

Vandoeuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy.

Morbihan (56)

Bangor, Hoëdic, Le Palais, Locmaria, Sauzon.

Moselle (57)

Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy.

Nord (59)

Anstaing, Armentières, Bailleul, Baisieux, Bondues, Bourghelles, Bousbecque, Bouvines, Capinghem, Chérenghem, Comines, Croix, Cysoing, Douai, Emmerin, Englos, Erquinghem-Lys, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Frelinghien, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Haubourdin, Hem, Houplines, La Chapelle-d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Lesquin, Lezennes, Linselles, Lompret, Loos, Louvil, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Mons-en-Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Nieppe, Noyelles-lès-Seclin, Pérenchies, Prêmesques, Quesnoy-sur-Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Saily-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Valenciennes, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve-d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wervicq-Sud, Willems.

Oise (60)

Agnetz, Allonne, Angicourt, Angy, Armancourt, Balagny-sur-Thérain, Beauvais, Bienville, Blaincourt-lès-Précy, Brenouille, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Cambronne-lès-Ribécourt, Cauffry, Chamant, Chaumont-en-Vexin, Choisy-au-Bac, Cinqueux, Cires-lès-Mello, Clairoix, Clermont, Compiègne, Cramoisy, Creil, Crépy-en-Valois, Fitz-James, Goincourt, Janville, Jaux, Lacroix-Saint-Ouen, Laigneville, Le Meux, Les Ageux, Liancourt, Longueil-Annel, Machemont, Margny-lès-Compiègne, Mélicocq, Mello, Mogneville, Monceaux, Monchy-Saint-Éloi, Montataire, Montmacq, Mouy, Nogent-sur-

Oise, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Précysur-Oise, Rantigny, Ribécourt-Dreslincourt, Rieux, Saint-Leu-d'Esserent, Senlis, Thiverny, Thourotte, Tillé, Trie-Château, Trie-la-Ville, Venette, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul, Villers-sous-Saint-Leu.

Pas-de-Calais (62)

Béthune, Lens.

Puy-de-Dôme (63)

Chamalières, Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Atlantiques (64)

Ahetze, Anglet, Arbonne, Arcangues, Ascain, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Biriartou, Boucau, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Jatxou, Lahonce, Mouguerre, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre-d'Irube, Urcuit, Urrugne, Ustaritz, Villefranque.

Pyrénées-Orientales (66)

Argelès-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Elne, Latour-Bas-Elne, Le Barcarès, Perpignan, Saint-Cyprien, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Villeneuve-de-la-Raho.

Bas-Rhin (67)

Achenheim, Bernolsheim, Bischheim, Brumath, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Krautwiler, La Wantzenau, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Obernai, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wahlenheim, Wolfisheim.

Haut-Rhin (68)

Huningue, Mulhouse, Saint-Louis.

Rhône (69)

Albigny-sur-Saône, Ambérieux, Anse, Arnas,

Belleville, Belmont-d'Azergues, Brignais, Brindas, Bron, Bully, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponnay, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charly, Chassagny, Chasselay, Chassieu, Chazay-d'Azergues, Chessy, Civrieux-d'Azergues, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Corbas, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Denicé, Dommartin, Écully, Éveux, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genas, Genay, Givors, Gleizé, Grézieu-la-Varenne, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour-de-Salvagny, Lacenas, Lachassagne, L'Arbresle, Lentilly, Les Chères, Liergues, Limas, Limonest, Lissieu, Loire-sur-Rhône, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Marcy, Marcy-l'Étoile, Marennes, Messimy, Meyzieu, Millery, Mions, Montagny, Montanay, Morancé, Mornant, Neuville-sur-Saône, Orliénas, Oullins, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pommiers, Pouilly-le-Monial, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Sain-Bel, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Consorce, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Soucieu-en-Jarrest, Sourcieux-les-Mines, Taluyers, Tassin-la-Demi-Lune, Ternay, Thurins, Toussieu, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne, Vourles.

Savoie (73)

Aix-les-Bains, Albertville, Barberaz, Barby,

Bassens, Brison-Saint-Innocent, Césarches, Challes-les-Eaux, Chambéry, Chignin, Cognin, Drumettaz-Clarafond, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Aix, Grignon, Jacob-Bellecombette, La Bâthie, La Motte-Servolex, La Ravoire, Le Bourget-du-Lac, Mercury, Méry, Montagnole, Mouxy, Pallud, Pugny-Chatenod, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Sonnaz, Tours-en-Savoie, Tresserve, Venthon, Verel-Pragondran, Vimines, Viviers-du-Lac, Voglans.

Haute-Savoie (74)

Alby-sur-Chéran, Allinges, Amancy, Andilly, Annecy, Annecy-le-Vieux, Anthy-sur-Léman, Arbusigny, Arenthon, Argonay, Armoy, Ayse, Bonneville, Bons-en-Chablais, Cercier, Cernex, Charvonnex, Châtillon-sur-Cluses, Chavanod, Chênex, Choisy, Cluses, Copponex, Cornier, Cran-Gevrier, Cuvat, Dingy-en-Vuache, Douvaine, Épagny, Etaux, Évian-les-Bains, Groisy, Jonzier-Épagny, La Balme-de-Sillingy, La Chapelle-Rambaud, La Muraz, La Roche-sur-Foron, Le Sappey, Lovagny, Margencel, Marignier, Marin, Marnaz, Menthonnex-en-Bornes, Metz-Tessy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Neuvecelle, Poisy, Pringy, Publier, Quintal, Rumilly, Saint-Blaise, Saint-Félix, Saint-Laurent, Saint-Martin-Bellevue, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt, Sallanches, Savigny, Scientrier, Scionzier, Seynod, Sillingy, Thônes, Thonon-les-Bains, Thyez, Vers, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vougy, Vovray-en-Bornes.

Seine-Maritime (76)

Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Bois-Guillaume-Bihorel, Bonsecours, Boos, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cauville-sur-Mer, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Elbeuf, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontaine-sous-Préaux, Fontenay, Franqueville-Saint-Pierre, Freneuse, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Grand-Couronne, Harfleur, Isneauville, La Londe, La Vaupalière, Le Grand-Quevilly, Le Havre,

Le Houlme, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Malaunay, Manéglise, Maromme, Montivilliers, Mont-Saint-Aignan, Montville, Moulineaux, Notre-Dame-de-Bondeville, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Quincampoix, Rolleville, Rouen, Saint-Aubin-Épinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sainte-Adresse, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière, Turretot, Val-de-la-Haye.

Seine-et-Marne (77)

Annet-sur-Marne, Bagneaux-sur-Loing, Barbizon, Bois-le-Roi, Cannes-Écluse, Cély, Chailly-en-Bière, Chamigny, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Chauconin-Neufmontiers, Chevry-Cossigny, Coulommiers, Darvault, Écuellen, Faremoutiers, Férolles-Attilly, Fleury-en-Bière, Fontaine-le-Port, Jouarre, La Celle-sur-Morin, La Ferté-sous-Jouarre, Le Pin, Mareuil-lès-Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Moret-sur-Loing, Mouroux, Moussy-le-Neuf, Nangis, Nemours, Othis, Perthes, Pommeuse, Pontcarré, Provins, Réau, Reuil-en-Brie, Rouilly, Saint-Brice, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Pierre-lès-Nemours, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Thomery, Varennes-sur-Seine, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villevaudé, Villiers-en-Bière, Voisenon.

Yvelines (78)

Aigremont, Auffargis, Bailly, Bazemont, Bennecourt, Beynes, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chavenay, Choisel, Crespières, Dampierre-en-Yvelines, Davron, Drocourt, Ecquevilly, Émancé, Favrieux, Feucherolles, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-

Père, Freneuse, Gazeran, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Houdan, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Le Perray-en-Yvelines, Les Alluets-le-Roi, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Limetz-Ville, Mareil-le-Guyon, Maule, Ménerville, Méré, Méricourt, Milon-la-Chapelle, Montfort-l'Amaury, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Noisy-le-Roi, Oinville-sur-Montcient, Perdreaux, Raizeux, Rennemoulin, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Forget, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Hilarion, Saint-Lambert, Saint-Martin-la-Garenne, Saint-Nom-la-Bretèche, Saulx-Marchais, Senlis, Soindres, Thiverval-Grignon, Toussus-le-Noble, Vicq.

Somme (80)

Amiens, Boves, Cagny, Camon, Dreuil-lès-Amiens, Dury, Longueau, Pont-de-Metz, Rivery, Saleux, Salouël.

Var (83)

Brignoles, Callian, Draguignan, Fayence, Figanières, Flayosc, La Celle, La Motte, Le Cannet-des-Maures, Le Luc, Le Muy, Le Val, Les Arcs, Lorgues, Montauroux, Nans-les-Pins, Pierrefeu-du-Var, Pourrières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Signes, Tanneron, Taradeau, Tourrettes, Trans-en-Provence, Vidauban.

Vaucluse (84)

Althen-des-Paluds, Aubignan, Avignon, Beaumes-de-Venise, Bédarrides, Bédoin, Cadenet, Caderousse, Camaret-sur-Aigues, Caromb, Carpentras, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Courthézon, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Jonquières, La Bastidonne, La Tour-d'Aigues, Le Pontet, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Loriol-du-Comtat, Mazan, Modène, Monteux, Morières-lès-Avignon, Orange, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Piolenc, Robion, Saint-Didier, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sarrians, Sorgues, Taillades, Vedène, Velleron, Villelaure.

Vendée (85)

Barbâtre, Château-d'Olonne, La Guérinière, L'Épine, Les Sables-d'Olonne, Noirmoutier-en-l'Île, Olonne-sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Haute-Vienne (87)

Limoges.

Essonne (91)

Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Boissy-sous-Saint-Yon, Boullay-les-Troux, Bouray-sur-Juine, Boutigny-sur-Essonne, Brières-les-Scellés, Briis-sous-Forges, Cerny, Chamarande, Champcueil, Cheptainville, Chevannes, Courdimanche-sur-Essonne, Courson-Monteloup, D'Huison-Longueville, Dourdan, Étampes, Étréchy, Fontenay-lès-Briis, Gometz-la-Ville, Guibeville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, Janville-sur-Juine, Janvry, La Ferté-Alais, Lardy, Les Molières, Leudeville, Marolles-en-Hurepoix, Mauchamps, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Pecqueuse, Roinville, Saint-Chéron, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Vrain, Sermaise, Soisy-sur-École, Torfou, Vaugrigneuse, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

Val-d'Oise (95)

Ableiges, Aincourt, Asnières-sur-Oise, Attainville, Baillet-en-France, Béthemont-la-Forêt, Boissy-l'Aillerie, Bouqueval, Bruyères-sur-Oise, Chaumontel, Chauvry, Chennevières-lès-Louvres, Condécourt, Courcelles-sur-Viosne, Ennery, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Frémainville, Frouville, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Livilliers, Longuesse, Louvres, Luzarches, Maffliers, Marly-la-Ville, Moisselles, Montgeroult, Montsoult, Nerville-la-Forêt, Nointel, Presles, Puiseux-en-France, Sagy, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Witz, Seraincourt,

Seugy, Survilliers, Vallangoujard, Vémars, Vétheuil, Viarmes, Vienne-en-Arthies, Villeron.

Guadeloupe (971)

Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Basse-Terre, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Capesterre-de-Marie-Galante, Deshaies, Gourbeyre, Goyave, Grand-Bourg, La Désirade, Lamentin, Le Gosier, Le Moule, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Saint-François, Saint-Louis, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.

Martinique (972)

Basse-Pointe, Bellefontaine, Case-Pilote, Ducos, Fonds-Saint-Denis, Fort-de-France, Grand'Rivière, Gros-Morne, La Trinité, L'Ajoupa-Bouillon, Le Carbet, Le Diamant, Le François, Le Lamentin, Le Lorrain, Le Marigot, Le Marin, Le Morne-Rouge, Le Morne-Vert, Le Prêcheur, Le Robert, Le Vauclin, Les Anses-d'Arlet, Les Trois-Îlets, Macouba, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Sainte-Marie, Saint-Esprit, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Schœlcher.

Guyane (973)

Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Cayenne, Grand-Santi, Iracoubo, Kourou, Macouria, Mana, Maripasoula, Matoury, Montsinéry-Tonnegrade, Ouanary, Papaïchton, Régina, Remire-Montjoly, Roura, Saint-Élie, Saint-Georges, Saint-Laurent-du-Maroni, Saül, Sinnamary.

La Réunion (974)

Bras-Panon, Cilaos, Entre-Deux, La Plaine-des-Palmistes, La Possession, Le Port, Le Tampon, Les Aviron, Les Trois-Bassins, L'Étang-Salé, Petite-Île, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Rose, Sainte-Suzanne, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Philippe, Saint-Pierre, Salazie.

Mayotte (976)

Acoua, Bandraboua, Bandrele, Bouéni, Chiconi, Chirongui, Dembeni, Dzaoudzi, Kani-Kéli, Koungou, Mamoudzou, Mtsamboro, M'Tsangamouji, Ouangani, Pamandzi, Sada, Tsingoni.

ZONE B2

Ain (01)

Ambérieu-en-Bugey, Ars-sur-Formans, Balan, Beauregard, Béligneux, Bellegarde-sur-Valserine, Bourg-en-Bresse, Bressolles, Chézery-Forens, Civrieux, Confort, Frans, Lancrans, Lélex, Massieux, Meximieux, Mijoux, Mionnay, Misérieux, Niévroz, Oyonnax, Parcieux, Péronnas, Pérouges, Pizay, Rancé, Saint-André-de-Corcy, Saint-Bernard, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Croix, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Just, Saint-Laurent-sur-Saône, Thil, Toussieux, Tramoyes, Villars-les-Dombes, Viriat.

Aisne (02)

Athies-sous-Laon, Belleu, Bézu-le-Guéry, Blesmes, Brasles, Brumetz, Bussiares, Castres, Chambry, Château-Thierry, Chézy-en-Orxois, Chierry, Contescourt, Corcy, Coupru, Courchamps, Courmelles, Coyolles, Crouttes-sur-Marne, Crouy, Cuffies, Dallon, Dammard, Domptin, Essigny-le-Petit, Essômes-sur-Marne, Étampes-sur-Marne, Fayet, Fiulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Gandelu, Gauchy, Grugies, Harly, Hautevesnes, Homblières, La Celle-sous-Montmirail, La Ferté-Milon, Laon, Largny-sur-Automne, Lesdins, Longpont, Marcy, Marigny-en-Orxois, Mercin-et-Vaux, Mesnil-Saint-Laurent, Monnes, Montigny-l'Allier, Montreuil-aux-Lions, Morcourt, Neuilly-Saint-Front, Neuville-Saint-Amand, Nogentel, Omissy, Passy-en-Valois, Pavant, Priez, Remaucourt, Rouvroy, Saint-Gengoulph, Saint-Quentin, Soissons,

Vauxbuin, Veully-la-Poterie, Vichel-Nanteuil, Viels-Maisons, Vierzy, Villeneuve-Saint-Germain.

Allier (03)

Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Désertines, Domérat, Hauterive, Lavault-Sainte-Anne, Le Vernet, Montluçon, Prémilhat, Quinssaines, Saint-Victor, Saint-Yorre, Serbannes, Vichy.

Alpes-de-Haute-Provence (04)

Corbières, Esparron-de-Verdon, Forcalquier, Gréoux-les-Bains, La Brillanne, Les Mées, Mane, Manosque, Oraison, Peyruis, Pierrevet, Sainte-Tulle, Saint-Martin-de-Brômes, Sisteron, Valensole, Villeneuve, Volx.

Hautes-Alpes (05)

Briançon, Gap.

Alpes-Maritimes (06)

Andon, Bendejun, Bézaudun-les-Alpes, Blausasc, Bouyon, Breil-sur-Roya, Castillon, Caussols, Cipières, Coaraze, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Duranus, Escragnoles, Gréolières, La Bollène-Vésubie, Lantosque, Les Ferres, L'Escarène, Lucéram, Moulinet, Peille, Peillon, Revest-les-Roches, Roquestéron-Grasse, Toudon, Touët-de-l'Escarène, Tourette-du-Château, Utelle.

Ardèche (07)

Cornas, Guilhaud-Granges, Le Teil, Mauves, Rochemaure, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Péray, Soyons, Tournon-sur-Rhône.

Ardennes (08)

Charleville-Mézières, La Francheville, Les Ayvelles, Montcy-Notre-Dame, Prix-lès-Mézières, Saint-Laurent, Villers-Semeuse, Warcq.

Aube (10)

Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Buchères,

Creney-près-Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Lavau, Les Noës-près-Troyes, Pont-Sainte-Marie, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Maure, Sainte-Savine, Saint-Germain, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Troyes, Verrières, Villechétif.

Aude (11)

Armissan, Bages, Berriac, Carcassonne, Cazilhac, Coursan, Fleury, Gruissan, Leucate, Narbonne, Pennautier, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Salles-d'Aude, Sigean, Vinassan.

Aveyron (12)

Le Monastère, Luc-la-Primaube, Olemps, Onet-le-Château, Rodez, Sébazac-Concourès.

Bouches-du-Rhône (13)

Alleins, Aureille, Aurons, Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Fontvieille, Graveson, Jouques, La Roque-d'Anthéron, Lamanon, Les Baux-de-Provence, Maillane, Mallemort, Maussane-les-Alpilles, Mollégès, Mouriès, Noves, Orgon, Paradou, Plan-d'Orgon, Puylobier, Rognonas, Saint-Andiol, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Paul-lès-Durance, Sénas, Tarascon, Vauvenargues, Vernègues, Verquières.

Calvados (14)

Ablon, Argences, Auberville, Authie, Baron-sur-Odon, Benerville-sur-Mer, Bénouville, Bernières-sur-Mer, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Blonville-sur-Mer, Bonneville-sur-Touques, Bretteville-l'Orgueilleuse, Cabourg, Cagny, Cambes-en-Plaine, Canapville, Colleville-Montgomery, Courseulles-sur-Mer, Cresserons, Cuverville, Démouville, Dives-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Équemauville, Éterville, Fontaine-Étoupefour, Frénouville, Giberville, Gonneville-sur-Honfleur, Hermanville-sur-Mer, Houlgate, La Rivière-Saint-Sauveur, Langrune-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mathieu,

Merville-Franceville-Plage, Mouen, Moulton, Périers-sur-le-Dan, Plumetot, Pont-l'Évêque, Rots, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-d'Arquenay, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Contest, Saint-Vaast-en-Auge, Sannerville, Touques, Tourgéville, Tourville-sur-Odon, Trouville-sur-Mer, Varaville, Villers-sur-Mer, Villerville, Villons-les-Buissons.

Charente (16)

Angoulême, Fléac, Gond-Pontouvre, La Couronne, Linars, L'Isle-d'Espagnac, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Nersac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Yrieix-sur-Charente, Soyaux, Touvre, Trois-Palis.

Charente-Maritime (17)

Arces, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Breuil-Magné, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes, Dolus-d'Oléron, Échillais, Épargnes, Esnandes, Étaules, Floirac, Fontcouverte, Grézac, Île-d'Aix, La Brée-les-Bains, La Jarne, La Tremblade, Le Château-d'Oléron, Le Chay, Le Grand-Village-Plage, L'Éguille, Les Gonds, Les Mathes, Marsilly, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Rochefort, Royan, Saint-Augustin, Saint-Denis-d'Oléron, Saintes, Sainte-Soulle, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Rogatien, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saint-Trojan-les-Bains, Saint-Vivien, Saint-Xandre, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde, Tonnay-Charente, Vaux-sur-Mer, Vergeroux, Yves.

Cher (18)

Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, Fussy, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, Trouy.

Corrèze (19)

Brive-la-Gaillarde, Larche, Malemort-sur-Corrèze, Saint-Pantaléon-de-Larche, Ussac.

Corse-du-Sud (2A)

Albitreccia, Altagène, Ambiegna, Arbellara, Arbori, Argiusta-Moriccio, Arro, Aullène, Azilone-Ampaza, Azzana, Balogna, Bastelica, Belvédère-Campomoro, Bilia, Bocognano, Calcatoggio, Campo, Cannelle, Carbini, Carbuccia, Cardo-Torgia, Cargèse, Cargiaca, Casaglione, Casalabriva, Cauro, Ciamannacce, Coggia, Cognocoli-Monticchi, Conca, Corrano, Coti-Chiavari, Cozzano, Cristinacce, Eccica-Suarella, Évisa, Figari, Foce, Forciolo, Fozzano, Frasseto, Granace, Grossa, Grosseto-Prugna, Guagno, Guargualé, Guitera-les-Bains, Lecci, Letia, Levie, Lopigna, Loreto-di-Tallano, Marignana, Mela, Moca-Croce, Monacia-d'Aullène, Murzo, Ocana, Olivese, Olmeto, Olmiccia, Orto, Osani, Ota, Palneca, Partinello, Pastricciola, Petreto-Bicchisano, Piana, Pianottoli-Caldarello, Pietrosella, Pila-Canale, Poggiolo, Quasquara, Quenza, Renno, Rezza, Rosazia, Sainte-Lucie-de-Tallano, Salice, Sampolo, San-Gavino-di-Carbini, Santa-Maria-Figaniella, Santa-Maria-Siché, Sant'Andréa-d'Orcino, Sari-d'Orcino, Sari-Solenzara, Serra-di-Ferro, Serra-di-Scopamène, Serriera, Soccia, Sollacaro, Sorbollano, Sotta, Tasso, Tavera, Tolla, Ucciani, Urbalaccone, Vero, Vico, Viggianello, Zérubia, Zévaco, Zicavo, Zigliara, Zonza, Zoza.

Haute-Corse (2B)

Aghione, Aiti, Alando, Albertacce, Aléria, Altiani, Alzi, Ampriani, Antisanti, Asco, Avapessa, Barbaggio, Barrettali, Belgodère, Bigorno, Bisinchi, Bustanico, Cagnano, Calacuccia, Cambia, Campana, Campi, Campile, Campitello, Canale-di-Verde, Canari, Canavaggia, Carcheto-Brustico, Carpineto, Carticasi, Casabianca, Casalta, Casamaccioli, Casanova, Casevecchie, Castellare-di-Mercurio, Castello-di-Rostino, Castifao, Castiglione, Castineta, Castirla, Cateri,

Centuri, Cervione, Chiatra, Chisa, Corscia, Corte, Costa, Croce, Crocicchia, Erabajolo, Érone, Ersa, Farinole, Favalello, Felce, Feliceto, Ficaja, Focicchia, Galéria, Gavignano, Ghisonaccia, Ghisoni, Giocatojo, Giuncaggio, Isolaccio-di-Fiumorbo, La Porta, Lama, Lano, Lavatoggio, Lento, Linguizzetta, Loreto-di-Casinca, Lozzi, Lugo-di-Nazza, Luri, Manso, Matra, Mausoléo, Mazzola, Meria, Moïta, Moltifao, Monacia-d'Orezza, Monte, Montegrosso, Morosaglia, Morsiglia, Muracciole, Murato, Muro, Nessa, Nocario, Noceta, Nonza, Novale, Novella, Occhiatana, Ogliastro, Olcani, Oletta, Olmeta-di-Capocorso, Olmeta-di-Tuda, Olmi-Cappella, Olmo, Omessa, Ortale, Ortiporio, Palasca, Pancheraccia, Parata, Patrimonio, Penta-Acquatella, Perelli, Pero-Casevecchie, Pianello, Piano, Piazzali, Piazzole, Piedicorte-di-Gaggio, Piedicroce, Piedigriggio, Piedipartino, Pied'Orezza, Pietracorbara, Pietra-di-Verde, Pietralba, Pietraserena, Pietricaggio, Pietroso, Piève, Pino, Piobetta, Pioggiola, Poggio-di-Nazza, Poggio-di-Venaco, Poggio-d'Oletta, Poggio-Marinaccio, Polveroso, Popolasca, Porri, Prato-di-Giovellina, Prunelli-di-Casacconi, Prunelli-di-Fiumorbo, Pruno, Quercitello, Rapaggio, Rapale, Riventosa, Rogliano, Rospigliani, Rusio, Rutali, Saint-Florent, Saliceto, San-Damiano, San-Gavino-d'Ampugnani, San-Gavino-di-Fiumorbo, San-Gavino-di-Tenda, San-Giovanni-di-Moriani, San-Giuliano, San-Lorenzo, San-Nicolao, Santa-Lucia-di-Mercurio, Santa-Maria-Poggio, Sant'Andréa-di-Bozio, Sant'Andréa-di-Cotone, Sant'Antonino, Santa-Reparata-di-Moriani, Santo-Pietro-di-Tenda, Santo-Pietro-di-Venaco, Scata, Scolca, Sermano, Serra-di-Fiumorbo, Silvareccio, Sisco, Solaro, Sorio, Soveria, Speloncato, Stazzona, Tallone, Tarrano, Tomino, Tox, Tralonca, Urtaca, Vallecalle, Valle-d'Alesani, Valle-di-Campoloro, Valle-di-Rostino, Valle-d'Orezza, Vallica, Velone-Orneto, Venaco, Ventiseri, Verdèse, Vezzani, Vignale, Ville-di-Paraso, Vivario, Volpajola, Zalana, Zilia, Zuani.

Côte-d'Or (21)

Ahuy, Beaune, Bresse-sur-Tille, Bretenière, Crimolois, Fénay, Hauteville-lès-Dijon, Magny-sur-Tille.

Côtes-d'Armor (22)

Dinan, Hillion, Île-de-Bréhat, Kermaria-Sulard, La Méaugon, Lancieux, Languieux, Lannion, Léhon, Louannec, Penvénan, Perros-Guirec, Plédran, Plérin, Plessix-Balisson, Plestin-les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploubalay, Ploubezre, Ploufragan, Ploulec'h, Ploumilliau, Plouzélambre, Plufur, Pordic, Rospez, Saint-Brieuc, Saint-Donan, Saint-Julien, Saint-Michel-en-Grève, Saint-Quay-Perros, Taden, Trébeurden, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trégastel, Trégueux, Trélévern, Trémel, Tréméloir, Trémuson, Trévou-Tréguignec, Yffiniac.

Dordogne (24)

Bassillac, Bergerac, Boulazac, Champcevinel, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Cours-de-Pile, Creysse, Gardonne, Ginestet, La Feuillade, La Force, Lamonzie-Saint-Martin, Lembras, Marsac-sur-l'Isle, Mouleydier, Notre-Dame-de-Sanilhac, Pazayac, Périgueux, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Prigonrieux, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Germain-et-Mons, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Nexans, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Sauveur, Trélissac.

Doubs (25)

Allenjoie, Amagney, Arbouans, Arguel, Audeux, Audincourt, Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Avanne-Aveney, Badevel, Bart, Bavans, Besançon, Bethoncourt, Beure, Bourguignon, Boussières, Braillans, Brognard, Busy, Chalèze, Chalezeule, Champagney, Champoux, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chaudfontaine, Chemaudin, Courcelles-lès-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dannemarie-sur-Crète, Dasle, Deluz, Devecey, Dommartin, Doubs,

École-Valentin, Étupes, Exincourt, Feschelle-Châtel, Fontain, Franois, Gennes, Grand-Charmont, Grandfontaine, Hérimoncourt, Houtaud, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Mandeuze, Marchaux, Mathay, Mazerolles-le-Salin, Métabief, Miserey-Salines, Montbéliard, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Morteau, Nancray, Noironte, Nommay, Novillars, Osselle, Pelousey, Pirey, Pontarlier, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Routelle, Sainte-Suzanne, Saône, Seloncourt, Serreles-Sapins, Sochoux, Taillecourt, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Valentigney, Vandoncourt, Vaux-les-Prés, Vieux-Charmont, Vorges-les-Pins, Voujeaucourt.

Drôme (26)

Ancône, Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Chatuzange-le-Goubet, Étoile-sur-Rhône, Génissieux, Malissard, Montboucher-sur-Jabron, Montéléger, Montélier, Montélimar, Montmeyran, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère, Saint-Marcel-lès-Valence, Tain-l'Hermitage, Valence.

Eure (27)

Acquigny, Aigleville, Amécourt, Amfreville-sur-Iton, Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aubevoye, Authevernes, Aviron, Bazincourt-sur-Epte, Bernouville, Berthenonville, Beuzeville, Bézu-la-Forêt, Bézu-Saint-Éloi, Bois-le-Roi, Boncourt, Boulleville, Bretagnolles, Breuilpont, Bueil, Bus-Saint-Rémy, Cahaignes, Cantiers, Caugé, Chaignes, Château-sur-Epte, Chauvincourt-Provemont, Cierrey, Civières, Corneville-sur-Risle, Coudray, Courcelles-sur-Seine, Criquebeuf-sur-Seine, Croth, Dampsmesnil, Dangu, Dardez, Doudeauville-en-Vexin, Écos, Émalleville, Épièdes, Étrépagny, Évreux, Ézy-sur-Eure, Farceaux, Fatouville-Grestain, Fauville, Fiquefleur-Équainville, Fontenay, Fourges,

Fours-en-Vexin, Gadencourt, Gamaches-en-Vexin, Garennes-sur-Eure, Gauciel, Gauville-la-Campagne, Gravigny, Guerny, Guichainville, Hacqueville, Hébécourt, Hécourt, Heudicourt, Huest, Incarville, Irreville, Ivry-la-Bataille, La Boissière, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, La Couture-Boussey, La Haye-le-Comte, La Neuve-Grange, La Trinité, Le Boulay-Morin, Le Manoir, Le Mesnil-Fuguet, Le Plessis-Grohan, Le Thil, Le Torpt, Le Val-David, Le Vaudreuil, Le Vieil-Évreux, Léry, Les Baux-Sainte-Croix, Les Damps, Les Thilliers-en-Vexin, Les Ventes, L'Habit, Lignerolles, Longchamps, Louviers, Mainneville, Manneville-la-Raoult, Manneville-sur-Risle, Marcilly-sur-Eure, Martagny, Merey, Mesnil-sous-Vienne, Miserey, Mouettes, Mouflaines, Mousseaux-Neuville, Neaufles-Saint-Martin, Neuilly, Nojeon-en-Vexin, Normanville, Noyers, Parville, Pinterville, Pîtres, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Puchay, Reuilly, Richeville, Sacquenville, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Saint-Denis-le-Ferment, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, Saint-Étienne-du-Vauvray, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Germain-Village, Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Luc, Saint-Maclou, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Martin-la-Campagne, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Pierre-du-Vauvray, Saint-Sébastien-de-Morsent, Saint-Vigor, Sancourt, Sasse, Serez, Suzay, Tourneville, Toutainville, Val-de-Reuil, Vesly, Vieux-Villez, Villegats, Villers-en-Vexin, Villers-sur-le-Roule, Villiers-en-Désœuvre.

Eure-et-Loir (28)

Abondant, Ardelu, Aunay-sous-Auneau, Auneau, Bailleau-Armenonville, Barmainville, Baudreville, Berchères-sur-Vesgre, Béville-le-Comte, Bleury-Saint-Symphorien, Boncourt, Bouglainval, Boutigny-Prouais, Bréchamps, Broué, Bû, Champagne, Champseru, Charpont, Chartainvilliers, Châtenay, Chaudon, Cherisy, Coulombs, Croisilles, Denonville, Dreux, Droue-sur-Drouette, Écluzelles, Écrosnes, Faverolles, Gallardon, Garancières-en-

Beauce, Gas, Germainville, Gilles, Gommerville, Gouillons, Goussainville, Guainville, Havelu, Houx, Intréville, La Chapelle-d'Aunainville, La Chapelle-Forainvilliers, La Chaussée-d'Ivry, Le Boullay-Thierry, Le Gué-de-Longroi, Le Mesnil-Simon, Les Pinthières, Léthuain, Levainville, Levesville-la-Chenard, Lormaye, Louville-la-Chenard, Luray, Maintenon, Maisons, Marchezais, Mérouville, Mévoisins, Mézières-en-Drouais, Moinville-la-Jeulin, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Néron, Neuvy-en-Beauce, Nogent-le-Roi, Oinville-sous-Auneau, Orlu, Ormoy, Ouarville, Ouerre, Oulins, Oysonville, Pierres, Roinville, Rouvray-Saint-Denis, Rouvres, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Lucien, Saint-Martin-de-Nigelles, Saint-Ouen-Marchefroy, Saint-Piat, Sainville, Santeuil, Saussay, Senantes, Serazereux, Serville, Sorel-Moussel, Soulaire, Umpeau, Vernouillet, Vierville, Villemeux-sur-Eure, Villiers-le-Morhier, Voise, Yermenonville, Ymeray.

Finistère (29)

Bénodet, Bohars, Brest, Clohars-Fouesnant, Combrit, Concarneau, Ergué-Gabéric, Fouesnant, Gouesnach, Gouesnou, Guengat, Guilers, Guilvinec, Guipavas, Île-de-Batz, Île-de-Sein, Île-Molène, Île-Tudy, La Forêt-Fouesnant, Le Relecq-Kerhuon, Loctudy, Loperhet, Ouessant, Penmarch, Pleuven, Plobannalec-Lesconil, Plogonnec, Plomelin, Plomeur, Plonéis, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Pluguffan, Pont-l'Abbé, Quimper, Saint-Jean-Trolimon, Treffiagat, Trégunc.

Gard (30)

Alès, Anduze, Aramon, Bagard, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Bellegarde, Boisset-et-Gaujac, Cendras, Clarensac, Laudun-l'Ardoise, Le Cailar, Méjannes-lès-Alès, Orsan, Rousson, Saint-Christol-lès-Alès, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-les-Rosiers,

Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Nazaire, Saint-Privat-des-Vieux, Salindres, Saze, Tresques, Vauvert.

Haute-Garonne (31)

Castelnau-d'Estrétefonds.

Gironde (33)

Ambès, Andernos-les-Bains, Arès, Aubie-et-Espessas, Cubzac-les-Ponts, Lalande-de-Pomerol, Lanton, Lège-Cap-Ferret, Les Billaux, Libourne, Marcheprime, Pineuilh, Pomerol, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Antoine, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Denis-de-Pile, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Émilion, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Sulpice-de-Faleyrens.

Hérault (34)

Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Bouzigues, Candillargues, Cers, Corneilhan, Lansargues, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Loupian, Maraussan, Montady, Mudaison, Poussan, Valergues, Valras-Plage, Vendres, Villeneuve-lès-Béziers.

Ille-et-Vilaine (35)

Bourgbarré, Brécé, Cancale, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Hirel, La Chapelle-Thouarault, La Fresnais, La Gouesnière, La Richardais, La Ville-ès-Nonais, Laillé, Le Tronchet, Le Verger, Lillemer, Miniac-Morvan, Nouvoitou, Noyal-sur-Vilaine, Parthenay-de-Bretagne, Plerguer, Pleurtuit, Saint-Armel, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Coulomb, Saint-Guinoux, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Lunaire, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père, Saint-Suliac, Saint-Sulpice-la-Forêt.

Indre (36)

Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet, Saint-Maur.

Indre-et-Loire (37)

Cangey, Chargé, Civray-de-Touraine, Dierre, Druye, La Croix-en-Touraine, Limeray, Monts, Noizay, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Ouen-les-Vignes.

Isère (38)

Chanas, Chatte, Four, Jardin, La Chapelle-de-la-Tour, La Tour-du-Pin, Le Grand-Lemps, Le Péage-de-Roussillon, Les Roches-de-Condrieu, Pontcharra, Pont-Évêque, Roussillon, Sablons, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Jean-de-Soudain, Saint-Marcellin, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Salaise-sur-Sanne, Satolas-et-Bonce, Seyssuel, Vienne, Vinay.

Jura (39)

Authume, Baverans, Bois-d'Amont, Brevans, Choisey, Crissey, Dole, Foucherans, Les Rousses, Prémanon, Villette-lès-Dole.

Landes (40)

Dax, Mont-de-Marsan, Narrosse, Orx, Saint-Barthélemy, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Vincent-de-Paul, Sanguinet, Seyresse, Soustons.

Loir-et-Cher (41)

Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, Huisseau-sur-Cosson, La Chaussée-Saint-Victor, Les Montils, Marolles, Menars, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Seur, Valaire, Villebarou, Villerbon, Vineuil.

Loire (42)

Andrézieux-Bouthéon, Bonson, Cellieu, Châteauneuf, Chazelles-sur-Lyon, Commelle-Vernay, Farnay, Firminy, Fraisses, Genilac, La Fouillouse, La Grand-Croix, La Ricamarie, La Talaudière, La Tour-en-Jarez, Le Chambon-

Feugerolles, Le Coteau, L'Étrat, L'Horme, Lorette, Mably, Montbrison, Montrond-les-Bains, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Riorges, Rive-de-Gier, Roanne, Roche-la-Molière, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Saint-Galmier, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Léger-sur-Roanne, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, Savigneux, Sorbiers, Sury-le-Comtal, Unieux, Veauche, Villars, Villerest.

Haute-Loire (43)

Aurec-sur-Loire, Monistrol-sur-Loire, Pont-Salomon, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont.

Loire-Atlantique (44)

Ancenis, Assérac, Besné, Clisson, Grandchamps-des-Fontaines, Herbignac, La Chapelle-des-Marais, La Chapelle-Heulin, La Haie-Fouassière, La Plaine-sur-Mer, La Turballe, Mesquer, Mouzillon, Nort-sur-Erdre, Piriac-sur-Mer, Pontchâteau, Préfailles, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Michel-Chef-Chef, Saint-Molf, Savenay, Sucé-sur-Erdre, Treillières, Vigneux-de-Bretagne.

Loiret (45)

Amilly, Andonville, Autruy-sur-Juine, Boisseaux, Bou, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chanteau, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Desmonts, Erceville, La Ferté-Saint-Aubin, Malesherbes, Marigny-les-Usages, Montargis, Morville-en-Beauce, Orville, Pannecières, Pannes, Paucourt, Rouvres-Saint-Jean, Thignonville, Villemandeur, Vimory.

Lot-et-Garonne (47)

Agen, Boé, Bon-Encontre, Brax, Castelculier, Colayrac-Saint-Cirq, Estillac, Foulayronnes,

Lafox, Le Passage, Pont-du-Casse, Roquefort, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Pierre-de-Clairac.

Maine-et-Loire (49)

Angers, Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Épinard, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Écouflant, Feneu, Juigné-sur-Loire, La Meignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Èvre, Le Plessis-Grammoire, Le Plessis-Macé, Les Ponts-de-Cé, Mazières-en-Mauges, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Nuillé, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Clément-de-la-Place, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Sylvain-d'Anjou, Sarrigné, Savennières, Soucelles, Soulaines-sur-Aubance, Toutlemonde, Trélazé, Trémentines, Vezins, Villevêque.

Manche (50)

Agneaux, Bréville-sur-Mer, Carolles, Cherbourg-Octeville, Donville-les-Bains, Équeurdreville-Hainneville, Granville, Jullouville, La Glacerie, Longueville, Martinvast, Querqueville, Saint-Georges-Montcocq, Saint-Lô, Saint-Pair-sur-Mer, Tollevast, Turlaville, Yquelon.

Marne (51)

Ay, Châlons-en-Champagne, Compertrix, Coolus, Dizy, Épernay, Fagnières, Le Vézier, L'Épine, Magenta, Mardeuil, Mareuil-sur-Ay, Moncetz-Longevas, Moussy, Pierry, Recy, Réveillon, Saint-Étienne-au-Temple, Saint-Gibrien, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Sarry, Villeneuve-la-Lionne, Vinay, Witry-lès-Reims.

Mayenne (53)

Bonchamp-lès-Laval, Changé, Laval, L'Huisserie, Louverné, Saint-Berthevin.

Meurthe-et-Moselle (54)

Art-sur-Meurthe, Auboué, Bainville-sur-Madon, Belleville, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Bouxières-aux-Dames, Briey, Chaligny, Champigneulle, Chanteheux, Chavigny, Cosnes-et-Romain, Custines, Dieulouard, Dombasle-sur-Meurthe, Dommartemont, Dommartin-lès-Toul, Écrouves, Essey-lès-Nancy, Eulmont, Fléville-devant-Nancy, Frouard, Gondreville, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Hillecourt, Herseange, Homécourt, Houdemont, Hussigny-Godbrange, Jarville-la-Malgrange, Joeuf, Laneuveville-devant-Nancy, Lay-Saint-Christophe, Lexy, Liverdun, Longlaville, Longwy, Ludres, Lunéville, Maldières, Malleloy, Malzéville, Marbache, Messein, Mexy, Montauville, Mont-Saint-Martin, Moutiers, Neuves-Maisons, Pompey, Pont-à-Mousson, Pont-Saint-Vincent, Pulnoy, Réhon, Rosières-aux-Salines, Saint-Ail, Saint-Nicolas-de-Port, Saulnes, Saulxures-lès-Nancy, Seichamps, Thil, Tomblaine, Toul, Varangéville, Villerupt.

Morbihan (56)

Arradon, Arzon, Auray, Baden, Bono, Brandérion, Brech, Camoël, Carnac, Caudan, Cléguer, Crach, Elven, Férel, Gâvres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebont, Île-aux-Moines, Île-d'Arz, Île-d'Houat, Inzinzac-Lochrist, La Trinité-sur-Mer, La Trinité-Surzur, Lanester, Languidic, Larmor-Baden, Larmor-Plage, Le Hézo, Locmariaquer, Locmiquélic, Lorient, Meucon, Monterblanc, Noyal, Pénestin, Plescop, Ploemeur, Ploeren, Plougoumelen, Plouharnel, Pluneret, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quiberon, Riantec, Saint-Armel, Saint-Avé, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Nolff, Saint-Philibert, Saint-Pierre-Quiberon, Sarzeau, Séné, Sulniac, Surzur, Theix, Trédion, Treffléan, Vannes.

Moselle (57)

Achen, Algrange, Alsting, Altviller, Amanvillers, Amnéville, Ancy-sur-Moselle, Angevillers, Apach, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Audun-le-Tiche, Augny, Aumetz, Ay-sur-

Moselle, Basse-Ham, Behren-lès-Forbach, Béning-lès-Saint-Avold, Bertrange, Betting, Bliesbruck, Blies-Ébersing, Blies-Guersviller, Boulange, Bousbach, Bousse, Bronvaux, Carling, Châtel-Saint-Germain, Chieulles, Clouange, Cocheren, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Creutzwald, Cuvry, Diebling, Diesen, Dornot, Ennery, Ernestviller, Etting, Etzling, Falck, Fameck, Farébersviller, Farschviller, Fèves, Féy, Florange, Folkling, Folschviller, Fontoy, Forbach, Frauenberg, Freyming-Merlebach, Gandrange, Gravelotte, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Guénange, Guenviller, Hagondange, Hambach, Ham-sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Hauconcourt, Havange, Hayange, Henrville, Hettange-Grande, Hombourg-Haut, Hundling, Illange, Ipping, Jouy-aux-Arches, Jussy, Kalhausen, Kerbach, Knutange, Kuntzig, La Maxe, Lachambre, Laquenexy, Laudrefang, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, L'Hôpital, Lixing-lès-Rouhling, Lommerange, Longeville-lès-Metz, Longeville-lès-Saint-Avold, Lorry-lès-Metz, Loupershouse, Macheren, Maizières-lès-Metz, Manom, Marange-Silvange, Marieulles, Metzging, Mey, Mondelange, Montois-la-Montagne, Morsbach, Moulins-lès-Metz, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Neufchef, Neufgrange, Nilvange, Noisseville, Norroy-le-Veneur, Nouilly, Nousseviller-Saint-Nabor, Novéant-sur-Moselle, OÉting, Ottange, Peltre, Petite-Rosselle, Pierrevillers, Plappeville, Plesnois, Porcellette, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Puttelange-aux-Lacs, Ranguieux, Rédange, Rémelfing, Rettel, Richemont, Rochonvillers, Rombas, Roncourt, Rosbruck, Rosselange, Rouhling, Rozérieulles, Russange, Rustroff, Saint-Avold, Sainte-Marie-aux-Chênes, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Saulny, Schmittviller, Schoeneck, Scy-Chazelles, Seingbouse, Semécourt, Serémange-Erzange, Sierck-les-Bains, Spicheren, Stiring-Wendel, Talange, Tenteling, Terville, Thédling, Thionville,

Trémery, Tressange, Uckange, Valmont, Vantoux, Vany, Varsberg, Vaux, Vernéville, Vitry-sur-Orne, Volmerange-les-Mines, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Yutz, Zetting.

Nièvre (58)

Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Germigny-sur-Loire, Nevers, Pougues-les-Eaux, Saincaize-Meauce, Sermoise-sur-Loire, Varennes-Vauzelles.

Nord (59)

Abscon, Allennes-les-Marais, Anhiers, Aniche, Annoeullin, Anzin, Arleux, Armabouts-Cappel, Artres, Assevent, Attiches, Auberchicourt, Aubers, Aubigny-au-Bac, Aubry-du-Hainaut, Auby, Aulnoye-Aymeries, Aulnoy-lez-Valenciennes, Avelin, Avesnes-le-Sec, Awoingt, Bachant, Bachy, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Bellaing, Bergues, Bersée, Beuvrages, Bierne, Bois-Grenier, Bouchain, Bourbourg, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Bray-Dunes, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Brunémont, Bugnicourt, Cambrai, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cantin, Cappelle-en-Pévèle, Cappelle-la-Grande, Carnin, Cerfontaine, Château-l'Abbaye, Chemy, Cobrieux, Colleret, Condé-sur-l'Escaut, Coudekerque-Branche, Coudekerque-Village, Courchelettes, Craywick, Crespin, Cuincy, Curgies, Dechy, Denain, Deûlémont, Don, Douchy-les-Mines, Dunkerque, Écaillon, Éclaibes, Élesmes, Émerchicourt, Ennetières-en-Weppes, Ennevelin, Erchin, Erquinghem-le-Sec, Erre, Escaudain, Escaudoeuvres, Escautpont, Escobecques, Esquerchin, Estrées, Estreux, Famars, Faumont, Féchain, Feignies, Fenain, Férin, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Flers-en-Escrebieux, Flines-lès-Mortagne, Flines-lez-Raches, Fournes-en-Weppes, Fresnes-sur-Escaut, Fressain, Fretin, Fromelles, Genech, Ghyvelde, Goelzin, Gondécourt, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Guesnain, Hamel, Hantay,

Hasnon, Haspres, Haulchin, Hautmont, Haveluy, Hazebrouck, Hélesmes, Hergnies, Hérin, Herlies, Herrin, Hordain, Hornaing, Houplin-Ancoisne, Hoymille, Illies, Jeumont, La Bassée, La Neuville, La Sentinelle, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Le Maisnil, Lecelles, Lécluse, Leffrinckoucke, Leval, Lewarde, Lieu-Saint-Amand, Limont-Fontaine, Loffre, Loon-Plage, Louches, Louvroil, Maing, Mairieux, Marcq-en-Ostrevant, Marly, Marpent, Marquette-en-Ostrevant, Marquillies, Masny, Mastaing, Maubeuge, Maulde, Mérignies, Merville, Méteren, Millonfosse, Monceau-Saint-Waast, Monchaux-sur-Écaillon, Moncheaux, Monchecourt, Mons-en-Pévèle, Montigny-en-Ostrevant, Mortagne-du-Nord, Mouchin, Neuf-Mesnil, Neuville-Saint-Rémy, Neuville-sur-Escaut, Nivelles-sur-Selle, Obrechies, Odomez, Oisy, Onnaing, Orchies, Ostricourt, Pecquencourt, Péronne-en-Mélantois, Petite-Forêt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Pont-sur-Sambre, Préseau, Prouvy, Proville, Provin, Quaëdypre, Quarouble, Quérénaing, Quiévreachain, Râches, Radinghem-en-Weppes, Raillencourt-Sainte-Olle, Raimbeaucourt, Raismes, Recquignies, Rieulay, Roelux, Rombies-et-Marchipont, Roost-Warendin, Roucourt, Rousies, Rouvignies, Sailly-lez-Cambrai, Sainghin-en-Weppes, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Aybert, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Jans-Cappel, Saint-Remy-du-Nord, Saint-Saulve, Salomé, Saultain, Sebourg, Sin-le-Noble, Socx, Somain, Steenwerck, Templeuve, Tétéghem, Thiant, Thivencelle, Thumeries, Thun-Saint-Amand, Tilloy-lez-Cambrai, Tourmignies, Trith-Saint-Léger, Verchain-Maugré, Vicq, Vieux-Condé, Vieux-Mesnil, Villers-au-Tertre, Wahagnies, Wallers, Wannehain, Warneton, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx, Wavrin, Waziers, Wicres, Zuydcoote.

Oise (60)

Abbecourt, Acy-en-Multien, Amblainville, Andeville, Anserville, Antilly, Apremont, Auger-

Saint-Vincent, Aumont-en-Halatte, Auneuil, Auteuil, Autheuil-en-Valois, Aux Marais, Bachivillers, Bargny, Baron, Beaumont-les-Nonains, Berneuil-en-Bray, Béthancourt-en-Valois, Betz, Boissy-Fresnoy, Boissy-le-Bois, Bonlier, Bonneuil-en-Valois, Borest, Boubiers, Bouconvillers, Bouillancy, Boullarre, Boursonne, Boury-en-Vexin, Boutencourt, Brégy, Cauvigny, Chambors, Chavençon, Chèvreville, Corbeil-Cerf, Courcelles-lès-Gisors, Courteuil, Crouyen-Thelle, Cuvergnon, Delincourt, Dieudonné, Duvy, Éméville, Énencourt-Léage, Énencourt-le-Sec, Éragny-sur-Epte, Ercuis, Ermenonville, Esches, Étavigny, Ève, Fay-les-Étangs, Feigneux, Flavacourt, Fleurines, Fleury, Fontaine-Chalis, Fontaine-Saint-Lucien, Fosseuse, Foulanges, Fouquenies, Fresneaux-Montchevreuil, Fresne-Léguillon, Fresnoy-en-Thelle, Fresnoy-la-Rivière, Fresnoy-le-Luat, Frocourt, Gilocourt, Glaignes, Gondreville, Guignecourt, Hadancourt-le-Haut-Clocher, Hardivillers-en-Vexin, Hénonville, Herchies, Hodenc-l'Évêque, Ivors, Ivry-le-Temple, Jaméricourt, Jonquières, Jouy-sous-Thelle, Juvignies, La Houssoye, La Neuville-d'Aumont, La Neuville-Garnier, La Villeneuve-sous-Thury, Laboissière-en-Thelle, Labosse, Lachapelle-Saint-Pierre, Lagny-le-Sec, Lalande-en-Son, Lattainville, Lavilletterte, Le Coudray-sur-Thelle, Le Déluge, Le Mesnil-Théribus, Le Mont-Saint-Adrien, Le Plessis-Belleville, Le Vaumain, Le Vauroux, Lévigien, Liancourt-Saint-Pierre, Lierville, Loconville, Lormaison, Maisoncelle-Saint-Pierre, Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Milly-sur-Thérain, Monneville, Montagny-en-Vexin, Montagny-Sainte-Félicité, Montherlant, Montjavoult, Montlognon, Monts, Morangles, Morienvil, Mortefontaine, Mortefontaine-en-Thelle, Nanteuil-le-Haudouin, Neufchelles, Neuilly-en-Thelle, Neuville-Bosc, Nivillers, Noailles, Novillers, Oignes, Ormoy-le-Davien, Ormoy-Villers, Orrouy, Parnes, Péroy-les-Gombries, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Plailly, Ponchon, Pontarmé, Porcheux, Pouilly, Puiseux-en-Bray, Puiseux-le-Hauberger, Rainvillers, Réez-Fosse-

Martin, Reilly, Ressons-l'Abbaye, Rochy-Condé, Rocquemont, Rosières, Rosoy-en-Multien, Rouville, Rouvres-en-Multien, Russy-Bémont, Saint-Crépin-Ibouwillers, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nud, Saint-Maximin, Saint-Paul, Saint-Pierres-Champs, Saint-Sauveur, Saint-Sulpice, Savignies, Senots, Serans, Sérifontaine, Séry-Magneval, Silly-le-Long, Silly-Tillard, Talmontiers, Therdonne, Thibivillers, Thiers-sur-Thève, Thury-en-Valois, Tourly, Troissereux, Trumilly, Ully-Saint-Georges, Valdampierre, Varinfroy, Vauciennes, Vaudancourt, Vaumoise, Verderel-lès-Sauqueuse, Versigny, Ver-sur-Launette, Vez, Vieux-Moulin, Villeneuve-les-Sablons, Villers-Saint-Genest, Villers-sur-Trie, Villotran, Warluis.

Pas-de-Calais (62)

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Achicourt, Agny, Aire-sur-la-Lys, Aix-Noulette, Allouagne, Angres, Annay, Annequin, Annezin, Anzin-Saint-Aubin, Arques, Arras, Athies, Auchel, Auchy-les-Mines, Avion, Bailleul-Sir-Berthoult, Baincthun, Bajus, Barlin, Beaumetz-lès-Loges, Beaurains, Bénifontaine, Berck, Beugin, Beuvry, Billy-Berclau, Billy-Montigny, Blendecques, Bois-Bernard, Boulogne-sur-Mer, Bouvigny-Boyeffles, Brebières, Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Burbure, Calais, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cambrin, Camiers, Campagne-lès-Wardrecques, Carency, Carvin, Cauchy-à-la-Tour, Caucourt, Chocques, Clairmarais, Condette, Conteville-lès-Boulogne, Coquelles, Corbehem, Coulogne, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Cucq, Cuinchy, Dainville, Dannes, Diéval, Divion, Dourges, Douvrin, Drocourt, Drouvin-le-Marais, Duisans, Echinghen, Ecquedecques, Éleudit-Leauwette, Éperlecques, Équihehen-Plage, Essars, Estevelles, Estrée-Cauchy, Étaples, Étrun, Évin-Malmaison, Fampoux, Farbus, Festubert, Feuchy, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune, Fouquières-lès-Lens, Fresnicourt-

le-Dolmen, Fréthun, Gauchin-Légal, Gavrelle, Givenchy-en-Gohelle, Givenchy-lès-la-Bassée, Gonnehem, Gosnay, Gouy-Servins, Grenay, Guînes, Haillicourt, Haisnes, Hallines, Hames-Boucres, Harnes, Helfaut, Hénin-Beaumont, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-lès-Béthune, Hesdigneul-lès-Boulogne, Hesdin-l'Abbé, Hinges, Houchin, Houdain, Houlle, Hulluch, Isbergues, Isques, La Capelle-lès-Boulogne, La Comté, La Couture, Labeuvrière, Labourse, Lapugnoy, Le Portel, Le Touquet-Paris-Plage, Leforest, Libercourt, Liévin, Lillers, Locon, Loison-sous-Lens, Longuenesse, Loos-en-Gohelle, Lorgies, Lozinghem, Maisnil-lès-Ruitz, Marck, Marles-les-Mines, Maroeuil, Mazingarbe, Mercatel, Méricourt, Merlimont, Meurchin, Monchy-le-Preux, Montigny-en-Gohelle, Moringhem, Moulle, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Neuve-Chapelle, Neuville-Vitasse, Noeux-les-Mines, Noyelles-Godault, Noyelles-lès-Vermelles, Noyelles-sous-Lens, Oblinghem, Oignies, Ourton, Outreau, Oye-Plage, Pernes-lès-Boulogne, Pittefaux, Pont-à-Vendin, Rang-du-Fliers, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Rouvroy, Ruitz, Saily-Labourse, Sains-en-Gohelle, Sainte-Catherine, Saint-Étienne-au-Mont, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Léonard, Saint-Martin-au-Laërt, Saint-Martin-Boulogne, Saint-Nicolas, Saint-Omer, Sallaumines, Salperwick, Sangatte, Serques, Servins, Souchez, Tatinghem, Thélus, Tilloy-lès-Mofflaines, Tilques, Vaudricourt, Vendin-lès-Béthune, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Verquigneul, Verquin, Verton, Vieille-Chapelle, Villers-au-Bois, Vimy, Violaines, Vitry-en-Artois, Wailly, Wancourt, Wardrecques, Willerval, Wimereux, Wimille, Wingles, Wizernes.

Puy-de-Dôme (63)

Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Châtel-Guyon, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Enval, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Marsat, Ménérol, Mozac, Nohanent, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Riom, Romagnat, Royat.

Pyrénées-Atlantiques (64)

Andoins, Angaïs, Arbus, Aressy, Arros-de-Nay, Artiguelouve, Assat, Aussevielle, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Billère, Bizanos, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Briscous, Buros, Cambo-les-Bains, Coarraze, Denguin, Gabaston, Gan, Gelos, Halsou, Hasparren, Idron, Igon, Jurançon, Lagos, Laroin, Larressore, Lée, Lescar, Lons, Maucor, Mazères-Lezons, Meillon, Mirepeix, Montardon, Morlaàs, Narcastet, Navailles-Angos, Nay, Ousse, Pardies-Piétat, Pau, Poey-de-Lescar, Rontignon, Saint-Abit, Saint-Jammes, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sauvagnon, Sendets, Serres-Castet, Serres-Morlaàs, Siros, Urt, Uzos.

Hautes-Pyrénées (65)

Aureilhan, Barbazan-Debat, Bordères-sur-l'Échez, Bours, Chis, Horgues, Laloubère, Momères, Odos, Orleix, Sarrouilles, Séméac, Soues, Tarbes.

Pyrénées-Orientales (66)

Alénya, Bages, Baho, Baixas, Banyuls-sur-Mer, Bompas, Cabestany, Canohès, Cerbère, Céret, Clairà, Collioure, Corneilla-del-Vercol, Espira-de-l'Agly, Le Boulou, Le Soler, Millas, Montescot, Palau-del-Vidre, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pia, Pollestres, Port-Vendres, Rivesaltes, Saint-André, Sainte-Marie, Saint-Estève, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Hippolyte, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza, Thuir, Torreilles, Toulouges, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-la-Rivière.

Bas-Rhin (67)

Altorf, Avolsheim, Baldenheim, Barr, Benfeld, Bernardswiller, Bilwisheim, Bischoffsheim, Bischwiller, Blaesheim, Boersch, Châtenois, Dachstein, Dahlenheim, Dieffenthal, Dinsheim-sur-Bruche, Donnenheim, Dorlisheim, Drusenheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ebersheim, Ebersmunster, Eckwersheim, Ergersheim, Ernolsheim-

Bruche, Erstein, Gambsheim, Gertwiller, Grendelbruch, Gresswiller, Griesheim-près-Molsheim, Haguenau, Hoerd, Innenheim, Kaltenhouse, Kilstett, Kintzheim, Kirchheim, Krautergersheim, Kriegsheim, La Vancelle, Marckolsheim, Marlenheim, Meistratzheim, Mittelschaeffolsheim, Mollkirch, Molsheim, Mommenheim, Mussig, Muttersholtz, Mutzig, Niedernai, Oberhoffen-sur-Moder, Odratzheim, Offendorf, Ohlungen, Olwisheim, Orschwiller, Ottrott, Rosenwiller, Rosheim, Rottelsheim, Saint-Nabor, Scharrachbergheim-Irmstett, Scherwiller, Schweighouse-sur-Moder, Sélestat, Seltz, Siltzheim, Soultz-les-Bains, Wangen, Wasselonne, Wissembourg, Wolxheim.

Haut-Rhin (68)

Aubure, Baldersheim, Bartenheim, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Berrwiller, Bitschwiller-lès-Thann, Blotzheim, Bollwiller, Brunstatt, Buhl, Buschwiller, Cernay, Colmar, Dannemarie, Didenheim, Ensisheim, Feldkirch, Guebwiller, Guémar, Habsheim, Hégenheim, Herrlisheim-près-Colmar, Hésingue, Horbourg-Wihr, Housen, Hunawir, Illhaeusern, Illzach, Ingersheim, Issenheim, Jepsheim, Kaysersberg, Kembs, Kingersheim, Lautenbach, Lautenbachzell, Leimbach, Linthal, Lutterbach, Mittelwihr, Morschwiller-le-Bas, Munster, Ostheim, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Ribeauvillé, Richwiller, Riedisheim, Riquewihr, Rixheim, Rodern, Rorschwihr, Rosenau, Rouffach, Ruelisheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Saint-Hippolyte, Sausheim, Sierentz, Soultz-Haut-Rhin, Staffelfelden, Steinbach, Sundhoffen, Thann, Thannenkirch, Turckheim, Uffholtz, Ungersheim, Vieux-Thann, Village-Neuf, Wattwiller, Wettolsheim, Willer-sur-Thur, Wintzenheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zellenberg, Zillisheim.

Rhône (69)

Ampuis, Condrieu, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Sainte-Colombe, Saint-Romain-en-Gal, Tupin-et-Semons.

Haute-Saône (70)
Châlonvillars, Héricourt.

Saône-et-Loire (71)

Chalon-sur-Saône, Champforgeuil, Charnay-lès-Mâcon, Châtenoy-en-Bresse, Châtenoy-le-Royal, Chevagny-les-Chevrières, Crissey, Fagny, Hurigny, La Loyère, Lux, Mâcon, Oslon, Saint-Marcel, Saint-Rémy, Sancé, Varennes-lès-Mâcon, Vinzelles.

Sarthe (72)

Aigné, Allonnes, Arnage, Champagné, Changé, Coulaines, Guécélard, La Chapelle-Saint-Aubin, La Milesse, Laigné-en-Belin, Le Mans, Moncé-en-Belin, Mulsanne, Rouillon, Ruaudin, Saint-Gervais-en-Belin, Saint-Pavace, Saint-Saturnin, Sargé-lès-le-Mans, Teloché, Yvré-l'Évêque.

Savoie (73)

Albens, Allondaz, Bourdeau, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Marthod, Montcel, Montmélian, Ontex, Saint-Offenge-Dessous, Saint-Offenge-Dessus, Thénésol, Trévignin, Ugine.

Haute-Savoie (74)

Alex, Allèves, Arâches-la-Frasse, Aviernoz, Ballaison, Bernex, Bluffy, Boège, Bogève, Brenthonne, Brizon, Burdignin, Cervens, Chainaz-les-Frasses, Chamonix-Mont-Blanc, Champanges, Chapeiry, Chaumont, Chavannaz, Chens-sur-Léman, Chevenoz, Chilly, Clarafond-Arcine, Combloux, Contamine-Sarzin, Cordon, Cusy, Demi-Quartier, Dingy-Saint-Clair, Domancy, Doussard, Draillant, Duingt, Éloise, Entrevernes, Étercy, Évires, Excenevex, Fessy, Féternes, Gruffy, Habère-Lullin, Habère-Poche, Hauteville-sur-Fier, Héry-sur-Alby, La Chapelle-Saint-Maurice, La Clusaz, La Forclaz, La Rivière-Enverse, La Tour, La Vernaz, Larringes, Lathuile, Le Grand-Bornand, Le Reposoir, Les Gets, Les Houches, Les Ollières, Les Villards-sur-Thônes, Leschaux, Loisin, Lugrin, Lully, Lyaud, Magland, Marcellaz-Albanais, Marlioz, Massongy,

Maxilly-sur-Léman, Megève, Mégevette, Meillerie, Menthonnex-sous-Clermont, Menthon-Saint-Bernard, Mésigny, Messery, Minzier, Montmin, Mont-Saxonnex, Morzine, Mûres, Nancy-sur-Cluses, Nâves-Parmelan, Nernier, Nonglard, Orcier, Passy, Peillonex, Perrignier, Praz-sur-Arly, Reyvroz, Saint-André-de-Boège, Saint-Eusèbe, Saint-Eustache, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Gingolph, Saint-Jean-de-Sixt, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jorioz, Saint-Paul-en-Chablais, Saint-Sigismond, Saint-Sylvestre, Sallenôves, Saxel, Sciez, Servoz, Sévrier, Talloires, Thollon-les-Mémises, Thorens-Glières, Thusy, Vacheresse, Vailly, Vaulx, Veyrier-du-Lac, Villard, Villaz, Ville-en-Sallaz, Vinzier, Viuz-en-Sallaz, Viuz-la-Chiésaz, Yvoire.

Seine-Maritime (76)

Arques-la-Bataille, Barentin, Bolbec, Criquebeuf-en-Caux, Dieppe, Eu, Fécamp, Flocques, Gouy, Hautot-sur-Seine, Houppeville, Incheville, La Bouille, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Tréport, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Lillebonne, Manneville, Martin-Église, Montmain, Notre-Dame-de-Gravenchon, Offranville, Pavilly, Ponts-et-Marais, Quévreville-la-Poterie, Rogerville, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouxmesnil-Bouteilles, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léonard, Saint-Pierre-de-Manneville, Villers-Écalles, Ymare, Yport.

Seine-et-Marne (77)

Achères-la-Forêt, Amillis, Amponville, Andrezel, Arbonne-la-Forêt, Argentières, Armentières-en-Brie, Arville, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Aufferville, Augers-en-Brie, Aulnoy, Baby, Balloy, Bannost-Villegagnon, Barbey, Barcy, Bassevelle, Bazoches-lès-Bray, Beauchery-Saint-Martin, Beaumont-du-Gâtinais, Beauheil, Beauvoir, Bellot, Bernay-Vilbert, Beton-Bazoches, Bezalles, Blandy, Blennes, Boisdon, Boissy-aux-Cailles, Boissy-le-Châtel,

Boitron, Bombon, Bougligny, Boulancourt, Bouleurs, Bourron-Marlotte, Boutigny, Bransles, Bray-sur-Seine, Bréau, Burcy, Bussières, Buthiers, Cerneux, Cessois-en-Montois, Chailly-en-Brie, Chaintreaux, Chalautre-la-Grande, Chalautre-la-Petite, Chalmaison, Chambray, Champcenest, Champdeuil, Champeaux, Changis-sur-Marne, Charmentray, Charny, Chartranges, Châteaubleau, Château-Landon, Châtenay-sur-Seine, Châtenoy, Châtillon-la-Borde, Châtres, Chauffry, Chaumes-en-Brie, Chenoise, Chenou, Chevrainvilliers, Chevru, Chevy-en-Sereine, Choisy-en-Brie, Citry, Clos-Fontaine, Cocherel, Compans, Congis-sur-Thérouanne, Coubert, Coulombs-en-Valois, Coulommès, Courcelles-en-Bassée, Courchamp, Courpalay, Courquetaine, Courtacon, Courtomer, Coutençon, Crèvecœur-en-Brie, Crisenoy, Crouy-sur-Ourcq, Cucharmoy, Cuisy, Dagny, Dammartin-sur-Tigeaux, Dhuisy, Diant, Donnemarie-Dontilly, Dormelles, Doue, Douy-la-Ramée, Échouboulains, Égligny, Égreville, Épisy, Esmans, Étrépilly, Everly, Évry-Grégy-sur-Yerre, Favières, Faÿ-lès-Nemours, Féricy, Flagy, Fontaine-Fourches, Fontains, Fontenailles, Fontenay-Trésigny, Forfry, Forges, Fouju, Fresnes-sur-Marne, Frétoy, Fromont, Fublaines, Garentreville, Gastins, Germigny-l'Évêque, Germigny-sous-Coulombs, Gesvres-le-Chapitre, Giremoutiers, Gironville, Gouaix, Grandpuits-Bailly-Carrois, Gravon, Gressy, Grez-sur-Loing, Grisy-Suisnes, Grisy-sur-Seine, Guérard, Guercheville, Guignes, Gurcy-le-Châtel, Hautefeuille, Hermé, Hondevilliers, Ichy, Isles-les-Meldeuses, Iverny, Jablines, Jaignes, Jaulnes, Jouy-le-Châtel, Jouy-sur-Morin, Juilly, Jutigny, La Brosse-Montceaux, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Iger, La Chapelle-la-Reine, La Chapelle-Moutils, La Chapelle-Rablais, La Chapelle-Saint-Sulpice, La Croix-en-Brie, La Ferté-Gaucher, La Genevraye, La Grande-Paroisse, La Haute-Maison, La Houssaye-en-Brie, La Madeleine-sur-Loing, La Tombe, La Trétoire, Larchant, Laval-en-Brie, Le Châtelet-en-Brie, Le Mesnil-

Amelot, Le Plessis-aux-Bois, Le Plessis-Feu-Aussoux, Le Plessis-l'Évêque, Le Plessis-Placy, Le Vaudoué, Léchelle, Les Chapelles-Bourbon, Les Écrennes, Les Marêts, Les Ormes-sur-Voulzie, Lescherolles, Lesches, Leudon-en-Brie, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Lizines, Lizy-sur-Ourcq, Longueville, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Louan-Villeguis-Fontaine, Luisetaines, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Luzancy, Machault, Maincy, Maisoncelles-en-Brie, Maisoncelles-en-Gâtinais, Maison-Rouge, Marchémoret, Marcilly, Marles-en-Brie, Marolles-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Mary-sur-Marne, Mauperthuis, Mauregard, May-en-Multien, Meigneux, Meilleray, Melz-sur-Seine, Méry-sur-Marne, Messy, Misy-sur-Yonne, Moisenay, Mondreville, Mons-en-Montois, Montarlot, Montceaux-lès-Meaux, Montceaux-lès-Provins, Montcourt-Fromonville, Montdauphin, Montenils, Montereau-sur-le-Jard, Montgé-en-Goële, Monthyon, Montigny-le-Guesdier, Montigny-Lencoup, Montigny-sur-Loing, Montmachoux, Montolivet, Mormant, Mortcerf, Mortery, Mousseaux-lès-Bray, Moussy-le-Vieux, Mouy-sur-Seine, Nanteau-sur-Essonne, Nanteau-sur-Lunain, Nanteuil-sur-Marne, Nantouillet, Neufmoutiers-en-Brie, Noisy-Rudignon, Noisy-sur-École, Nonville, Noyen-sur-Seine, Obsonville, Ocquerre, Oissery, Orly-sur-Morin, Ormesson, Ozouer-le-Voulgis, Paley, Pamfou, Paroy, Passy-sur-Seine, Pécy, Penchard, Pézarches, Pierre-Levée, Poigny, Poligny, Précly-sur-Marne, Presles-en-Brie, Puisieux, Quiers, Rampillon, Rebais, Recloses, Remauville, Rouvres, Rozay-en-Brie, Rumont, Rupéreau, Saâcy-sur-Marne, Sablonnières, Saint-Ange-le-Viel, Saint-Augustin, Saint-Barthélemy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-lès-Rebais, Sainte-Aulde, Sainte-Colombe, Saint-Fiacre, Saint-Germain-Laxis, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Hilliers, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Saint-Just-en-Brie, Saint-Léger, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Mard, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Martin-du-Boschet, Saint-

Méry, Saint-Mesmes, Saint-Ouen-en-Brie, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint-Pathus, Saint-Rémy-la-Vanne, Saints, Saint-Sauveur-lès-Bray, Saint-Siméon, Saint-Soupplets, Salins, Sammeron, Sancy, Sancy-lès-Provins, Savins, Sept-Sorts, Signy-Signets, Sigy, Sivry-Courtry, Sognolles-en-Montois, Soignolles-en-Brie, Soisy-Bouy, Solers, Souppes-sur-Loing, Sourdon, Tancrou, Thénisy, Thieux, Thoury-Férottes, Tigeaux, Touquin, Tousson, Treuzy-Levelay, Trilbardou, Trocy-en-Multien, Ury, Ussy-sur-Marne, Valence-en-Brie, Vanvillé, Varredes, Vaucourtois, Vaudoy-en-Brie, Vaux-sur-Lunain, Vendrest, Verdelot, Verneuil-l'Étang, Vieux-Champagne, Vignely, Villebéon, Villecerf, Villemaréchal, Villemareuil, Villemer, Villenauxe-la-Petite, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Villeneuve-Saint-Denis, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeneuve-sur-Bellot, Villeroy, Ville-Saint-Jacques, Villiers-Saint-Georges, Villiers-sous-Grez, Villiers-sur-Seine, Villuis, Vimpelles, Vinantes, Vincy-Manœuvre, Voinsles, Voulton, Voulx, Vulaines-lès-Provins, Yèbles.

Yvelines (78)

Ablis, Adainville, Allainville, Andelu, Arnouville-lès-Mantes, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Béhoust, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boinville-le-Gaillard, Boinvilliers, Boissets, Boissy-sans-Avoir, Bonnelles, Bourdonné, Bréval, Bullion, Chauffour-lès-Bonnières, Civry-la-Forêt, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Cravent, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Flacourt, Flexanville, Flins-Neuve-Église, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Gommecourt, Goupillières, Goussonville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Hargeville, Herbeville, Hermeray, Jeufosse, Jumeauville, La Boissière-École, La Celle-les-Bordes, La Hauteville, La Queue-les-Yvelines, La Villeneuve-en-Chevrie, Lainville-en-Vexin, Le Tartre-Gaudran, Le Tertre-Saint-Denis, Les Bréviaires, Lommoye, Longnes, Longvilliers, Marcq, Mareil-sur-Mauldre,

Maulette, Millemont, Mittainville, Moisson, Mondreville, Montainville, Montalet-le-Bois, Montchauvet, Mulcent, Neauphlette, Orcemont, Orgerus, Orphin, Orsonville, Orvilliers, Osmoy, Paray-Douville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Port-Villez, Prunay-en-Yvelines, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rochefort-en-Yvelines, Rosay, Saily, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Saint-Martin-des-Champs, Septeuil, Sonchamp, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vieille-Église-en-Yvelines, Villette, Villiers-le-Mahieu.

Deux-Sèvres (79)

Aiffres, Chauray, Niort.

Somme (80)

Abbeville, Allonville, Beauchamps, Bertangles, Blangy-Tronville, Bouvaincourt-sur-Bresle, Bovelles, Caours, Clairly-Saulchoix, Creuse, Drucat, Estrées-sur-Noye, Glisy, Grand-Laviers, Grattepanche, Guignemicourt, Hébécourt, Mareuil-Caubert, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Pissy, Poulainville, Remiencourt, Revelles, Rumigny, Sains-en-Amiénois, Saint-Fuscien, Saint-Sauflieu, Saveuse, Thézy-Glimont, Vers-sur-Selles.

Tarn (81)

Albi, Arthès, Burlats, Cambon, Cambounet-sur-le-Sor, Castelnau-de-Lévis, Castres, Cunac, Le Sequestre, Lescure-d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Roquecourbe, Saint-Juéry, Saïx, Terssac, Viviers-lès-Montagnes.

Tarn-et-Garonne (82)

Bressols, Corbarieu, Lacourt-Saint-Pierre, Léojac, Montauban, Montbeton, Saint-Étienne-de-Tulmont, Saint-Nauphary, Villemade.

Var (83)

Bagnols-en-Forêt, Besse-sur-Issole, Callas, Camps-la-Source, Carnoules, Collobrières,

Flassans-sur-Issole, Forcalqueiret, Garéoult, Gonfaron, La Garde-Freinet, La Môle, La Roquebrussanne, Le Plan-de-la-Tour, Le Thoronet, Les Mayons, Méounes-lès-Montrieux, Mons, Néoules, Pignans, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Puget-Ville, Rians, Riboux, Rocbaron, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Saint-Paul-en-Forêt, Vinon-sur-Verdon.

Vaucluse (84)

Crillon-le-Brave, La Roque-sur-Pernes, Le Beaucet, Maubec, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Saumane-de-Vaucluse, Vacqueyras.

Vendée (85)

Bretignolles-sur-Mer, Challans, Jard-sur-Mer, La Barre-de-Monts, La Roche-sur-Yon, La Tranche-sur-Mer, Le Fenouiller, Le Perrier, Les Herbiers, L'Île-d'Yeu, Notre-Dame-de-Monts, Notre-Dame-de-Riez, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Vincent-sur-Jard, Sallertaine, Soullans, Talmont-Saint-Hilaire.

Vienne (86)

Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Jaunay-Clan, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard.

Haute-Vienne (87)

Boisseuil, Bosmie-l'Aiguille, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, Panazol.

Vosges (88)

Chantraine, Chavelot, Dinozé, Dogneville, Épinal, Girmont, Golbey, Igney, Jeuxey, Les Forges, Thaon-les-Vosges.

Yonne (89)

Appoigny, Auxerre, Maillot, Malay-le-Grand, Monéteau, Paron, Saint-Clément, Saint-Georges-sur-Baulche, Saint-Martin-du-Tertre,

Sens.

Territoire de Belfort (90)

Andelnans, Argiésans, Bavilliers, Belfort, Bermont, Botans, Bourogne, Charmois, Châtenois-les-Forges, Chaux, Chèvremont, Cravanche, Danjoutin, Delle, Denney, Dorans, Éloie, Essert, Évette-Salbert, Grandvillars, Joncherey, Lachapelle-sous-Chaux, Meroux, Méziré, Morvillars, Moval, Offemont, Pérouse, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trévenans, Valdoie, Vétrigne, Vézelois.

Essonne (91)

Abbéville-la-Rivière, Angerville, Angervilliers, Arrancourt, Authon-la-Plaine, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Bouville, Brouy, Buno-Bonnevaux, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Chatignonville, Chauffour-lès-Étréchy, Congerville-Thionville, Corbreuse, Courances, Dannemois, Estouches, Fontaine-la-Rivière, Gironville-sur-Essonne, Guillerval, La Forêt-le-Roi, La Forêt-Sainte-Croix, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Maisse, Marolles-en-Beauce, Méréville, Mérobert, Mespuits, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-École, Mondeville, Monnerville, Oncy-sur-École,

Ormoy-la-Rivière, Orveau, Plessis-Saint-Benoist, Prunay-sur-Essonne, Puiset-le-Marais, Pussay, Richarville, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Hilaire, Souzy-la-Briche, Valpuseaux, Videlles, Villeconin, Villeneuve-sur-Auvers.

Val-d'Oise (95)

Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Avernes, Banthelu, Bellefontaine, Belloy-en-France, Berville, Bray-et-Lû, Bréançon, Brignancourt, Buhy, Charmont, Chars, Châtenay-en-France, Chaussy, Chérence, Cléry-en-Vexin, Commeny, Cormeilles-en-Vexin, Épiais-Rhus, Épinay-Champlâtreux, Frémécourt, Gadancourt, Genainville, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hodent, Jagny-sous-Bois, La Chapelle-en-Vexin, La Roche-Guyon, Lassy, Le Bellay-en-Vexin, Le Heulme, Le Perchay, Le Plessis-Luzarches, Magny-en-Vexin, Mareil-en-France, Marines, Maudétour-en-Vexin, Menouville, Montreuil-sur-Epte, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Noisy-sur-Oise, Nucourt, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais, Saint-Martin-du-Tertre, Santeuil, Théméricourt, Theuville, Us, Vigny, Villaines-sous-Bois, Villers-en-Arthies, Villiers-le-Sec, Wy-dit-Joli-Village.

Sources

Investir en 2020 - nexity.fr • Je réussis mon achat dans le neuf - selogerneuf.com • PTZ 2020 - meilleurtaux.com
Comment réussir votre investissement dans le neuf? - Figaro Immeuble • Guide de l'investisseur - bouygues-immobilier.com • La foire aux questions de l'immobilier neuf - vinci-immobilier.com • Comment calculer son loyer avec la loi Pinel ? - tacotax.fr • Qu'est-ce que le LMNP ? - attentifimmo-lmnp.com/ • Immobilier : les 10 villes où investir en 2020 - net-investissement.fr • Les aides à l'achat - pap.fr



Retrouvez tous nos programmes Neufs sur
www.maselectionimmo.fr